

Politiques

des drogues

le **cnam**
esdr3c

Les limites de la lutte contre le trafic international de stupéfiants

ISSN : 2802-5164

Avril 2026

Numéro 10

Sommaire

Éditorial	3.
Les limites de la lutte contre le trafic de cocaïne en France : état des lieux <i>Michel Gandilhon</i>	4.
L'offre de cocaïne en Europe : la tendance haussière se poursuit <i>Laurent Laniel</i>	10.
Les évolutions dans le trafic international de stupéfiants <i>France Donneaux</i>	20.
Le narcotrafic latino-américain face à l'offensive militaire américaine <i>Serge Antony</i>	25.
Entre convergence stratégique et asymétries opérationnelles : la coopération franco-colombienne face au narcotrafic <i>María Alejandra Vélez Senior</i>	30.
La probation prétorienne pour toxicomanes <i>France Donneaux</i>	48.
Les nouveaux livres – Présentations des éditeurs	50.
Appel à articles pour la revue <i>Politiques des drogues</i>	54.

Éditorial

Le droit est-il en train de décliner ? Quand un ministre français de l'Intérieur, à savoir Bruno Retailleau, déclare, à sa prise de fonctions en 2024, que l'État de droit n'est ni intangible, ni sacré, on peut effectivement se poser la question. Lorsque le président Trump supervise l'exécution de trafiquants de stupéfiants présumés sur des embarcations au large du Venezuela, avant de faire enlever, en janvier 2026, de façon spectaculaire, Nicolás Maduro, on se dit qu'effectivement c'est la loi du plus fort qui prévaut, pas la règle de droit. Sans parler des conflits internationaux actuels, qui révèlent, de façon constante, la primauté de la puissance sur n'importe quelle autre considération, et notamment tout ordre juridique mondial.

Et pourtant, le droit ne peut cesser d'exister. Les législations nationales et les conventions internationales, en matière de politiques des drogues, sont ainsi toujours appliquées et applicables, quand bien même les infractions, qu'elles ne peuvent évidemment pas supprimer, restent nombreuses. Ces textes fondent d'ailleurs le cadre d'activité de la lutte contre le trafic international de stupéfiants, qui est l'objet principal de ce numéro.

Certains systèmes juridiques apparaissent néanmoins barbares et injustes, comme en Iran, en Arabie Saoudite ou en Chine, où les dealers peuvent être condamnés à mort et exécutés, dans le respect du droit en vigueur au sein de ces dictatures, ce qui n'a cependant pas éradiqué, loin de là, les phénomènes visés par ces normes « tranchantes ».

Le droit constitue donc la condition nécessaire à la vie de nos sociétés aspirant à une forme d'apaisement. Mais cela ne suffit pas. L'affirmation d'une volonté politique sincère tendant vers une paix véritable et le respect de la dignité humaine semble en effet, plus que jamais, indispensable.

Bonne lecture !

Le comité éditorial

Les limites de la lutte contre le trafic de cocaïne en France : état des lieux

Michel Gandilhon

Expert associé au pôle sécurité défense du
Conservatoire national des arts et métiers

La cocaïne est probablement aujourd'hui, dans le monde, la drogue illégale qui connaît la dynamique la plus forte. Tant en matière d'offre, laquelle atteint des niveaux sans précédent, que de consommation. Entre 2010 et 2022, selon l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le nombre de consommateurs dans l'année est passé de 16 millions à 23,5 millions¹. Si les marchés africain et asiatique se développent, c'est surtout le marché européen qui semble aujourd'hui le plus porteur pour les trafiquants dans un contexte où le marché étatsunien ne progresse plus vraiment. Selon l'European Drug Agency (EUDA), qui a succédé à l'EMCDDA, près de 3,4 millions d'usagers consommeraient de la cocaïne dans l'année. La France n'est pas épargnée par cet afflux et tout porte à penser que les pouvoirs publics éprouvent les plus grandes difficultés à contenir le phénomène.

Des saisies en hausse

Il peut sembler de prime abord paradoxal aujourd'hui d'évoquer les limites de la lutte contre les trafics de cocaïne en France. En effet, jamais les forces en charge de la lutte contre le trafic de stupéfiants n'avaient saisi autant de cocaïne que ces dernières années. Ainsi, lors du seul premier semestre de l'année 2025, 37,5 tonnes ont été interceptées, soit l'équivalent de ce que l'on saisisait en France dans la première moitié des années 2010. En 2024, avec 49 tonnes, un nouveau record avait été établi. Depuis le début de la décennie 2020, la moyenne des saisies annuelles s'établit à 31,5 tonnes par an contre 11 tonnes dans les années 2010, 5 tonnes dans les années 2000 et 2 tonnes dans les années 1990. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte européen marqué par des niveaux de confiscation impressionnants. En 2023, les saisies dans l'Union européenne ont atteint en effet un nouveau record avec plus de 410 tonnes contre 323 en 2022².

¹ *World Drug Report (2025)*, UNODC.

² *European Drug Report (2025)*, Lisbonne.

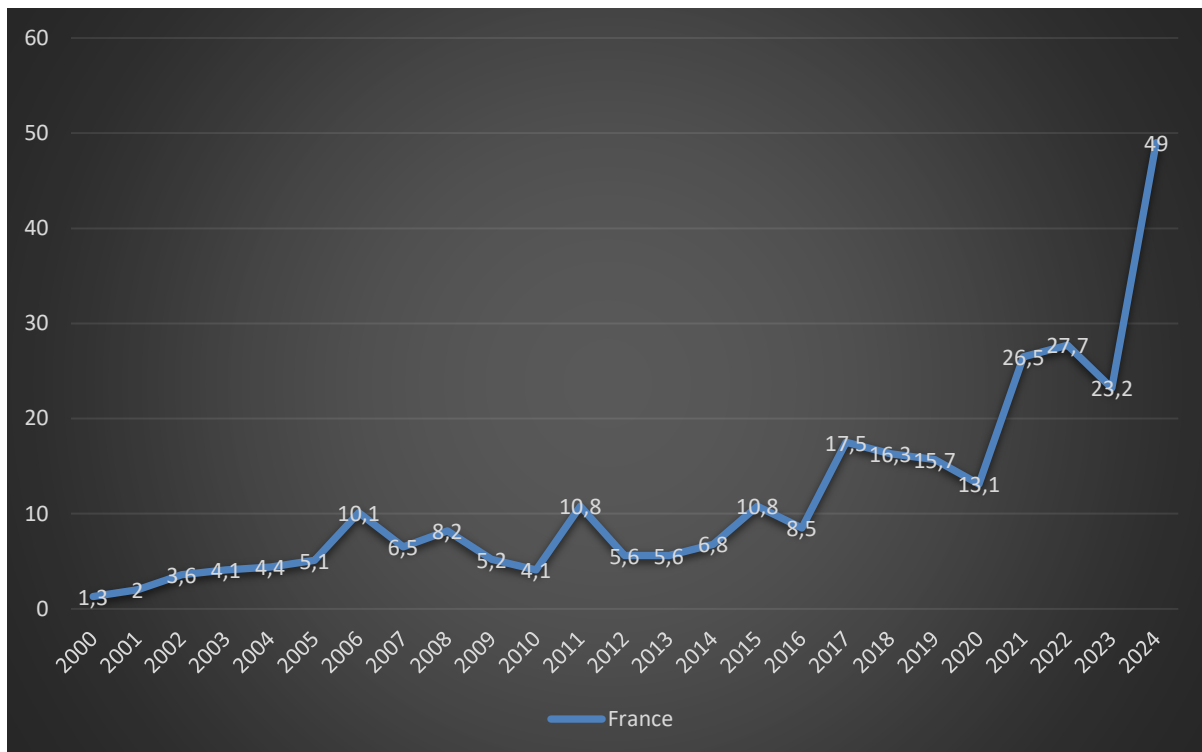


Figure 1. Les saisies (tonnes) de cocaïne en France (2000-2024)

Or, et en dépit de l'autosatisfaction exprimée rituellement par le ministère de l'Intérieur à chaque présentation des bilans annuels de la lutte contre les trafics, cette très forte augmentation des quantités saisies n'est pas la traduction d'une efficacité plus grande des forces en charge de la lutte contre les trafics. La mise en perspective avec d'autres indicateurs le démontre amplement.

Une production mondiale en forte augmentation

À commencer par celui de la production mondiale essentiellement localisée dans trois pays d'Amérique latine : la Colombie, le Pérou et la Bolivie. En 2023, selon les dernières données publiées par l'ONUDC, dans l'édition 2025 de son *World Drug Report*, celle-ci atteignait plus de 3 700 tonnes de cocaïne pure, soit une multiplication par quatre en deux décennies. Dans la seule Colombie, principale source de la cocaïne consommée en Europe, et singulièrement en France, la production atteignait 2 700 tonnes. Dans un tel contexte, il n'est dès lors pas surprenant que les saisies augmentent. Malheureusement, celles-ci ne progressent pas au rythme de la production colombienne. En l'espace d'une dizaine d'années, la production y a été multipliée par plus de sept, alors qu'en France les saisies ont été multipliées par 4. En 2014, les confiscations françaises représentaient environ 2 % de la production colombienne ; en 2023 à peine 1 %.

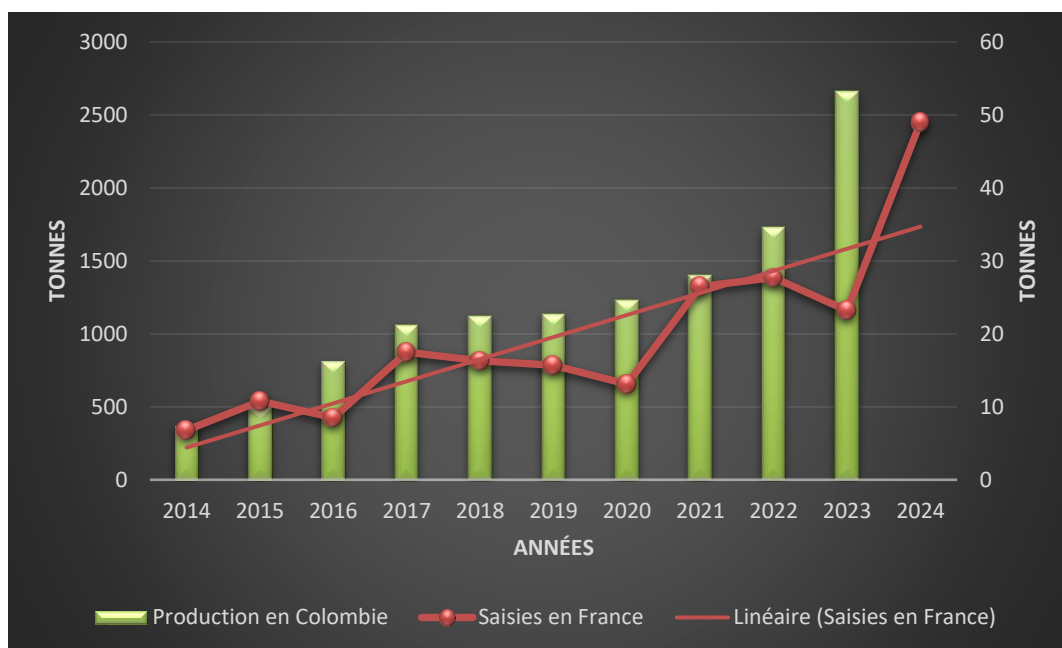


Figure 2. Cocaïne : saisies en France et production en Colombie

Un produit moins cher, plus pur et plus disponible

Les deux autres indicateurs indispensables pour apprécier la dynamique du marché sont les prix, de détail et de gros, et l'évolution de la pureté du produit. L'explosion des saisies en France devrait logiquement se traduire, si les politiques publiques étaient efficaces, par des situations de pénurie sur le marché engendrant une augmentation des prix et une diminution des puretés. Or les prix de détail et de gros en euros constants de la cocaïne ont baissé de plus de 10 % en une décennie. L'abondance de l'offre et la multiplication des acteurs qui se positionnent sur le marché de la cocaïne contribuent à la baisse du prix de la cocaïne au détail. Entre 2020 et 2023, le prix moyen de la cocaïne en euros constants est passé sur le marché français de 74 à 66 euros, tandis que le prix de gros pendant la même période passait de 37 500 euros à 32 500 euros le kilogramme.

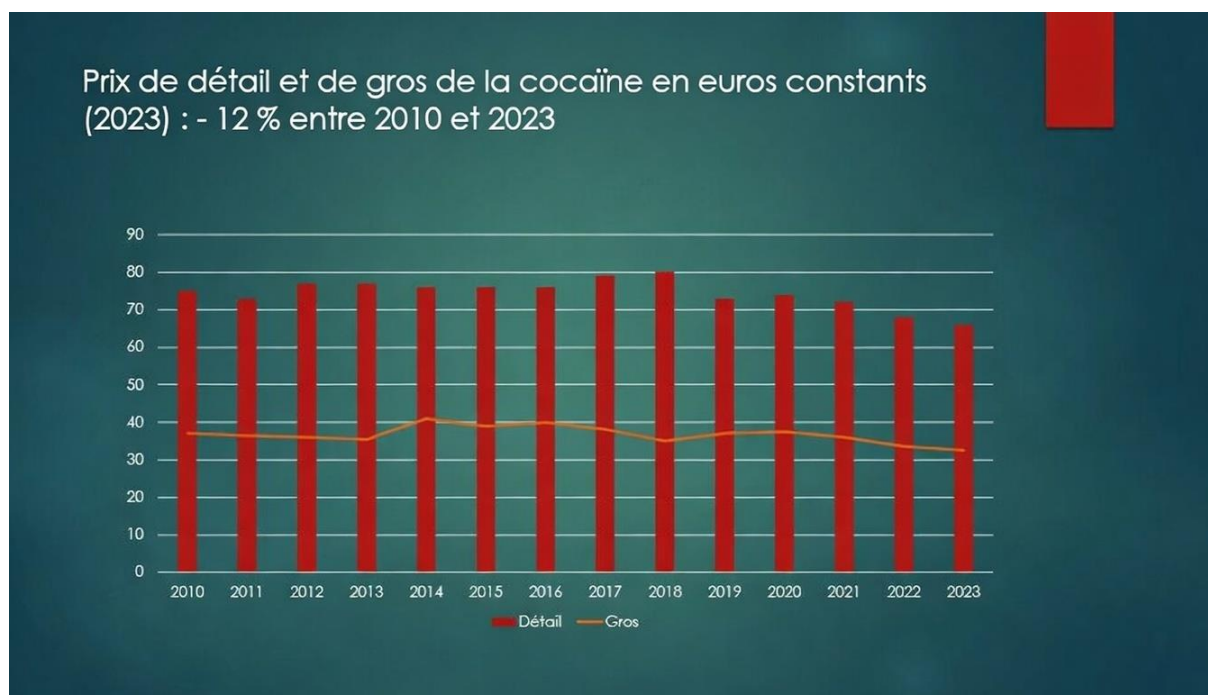


Figure 3. Évolution des prix de la cocaïne (2010-2023)

Parallèlement, la pureté du produit qui circule ne cesse d'augmenter. En 2022, en Europe, la pureté moyenne de la cocaïne sur le marché de détail se situait entre 52 % et 83 %. En France, entre 2010 et 2019, les teneurs en cocaïne dans les saisies <10g sont passées de 37 % à 60 %. Si l'on met en relation le prix de détail en euros constants en le divisant par le taux de pureté moyen, l'on constate qu'entre 2010 et 2019, le prix de détail de la cocaïne pure est passé de 203 euros à 122 euros le gramme, soit une diminution de 40 %. Entre 2020 et 2023, les teneurs moyennes dans les saisies de cocaïne en France sont passées de 63,5 % à 73 %³. Dans un tel contexte - produit plus disponible, moins cher et plus pur - il n'est dès lors guère étonnant que la consommation de cocaïne augmente dans la société française.

Augmentation des consommations

Ainsi, en France, la consommation a été multipliée par 9 en 20 ans et la hausse ne cesse de s'accélérer. Entre 2017 et 2023, les usages dans l'année ont crû de près de 70 % pour atteindre 2,7 % des 18-64 ans⁴, un niveau de prévalence désormais plus élevé qu'aux États-Unis. Au vu de ces données, on peut penser que le marché de cocaïne est devenu le premier en euros devant celui de cannabis, dont les consommations sont stagnantes en France depuis 10 ans.

³ Salhi Y. (2024), « L'offre de stupéfiants en France en 2023 », OFDT.

⁴ Spilka S. *et al.* (2024), « Les niveaux d'usage de drogues illicites en France en 2023 », *Tendances*, OFDT, juin.

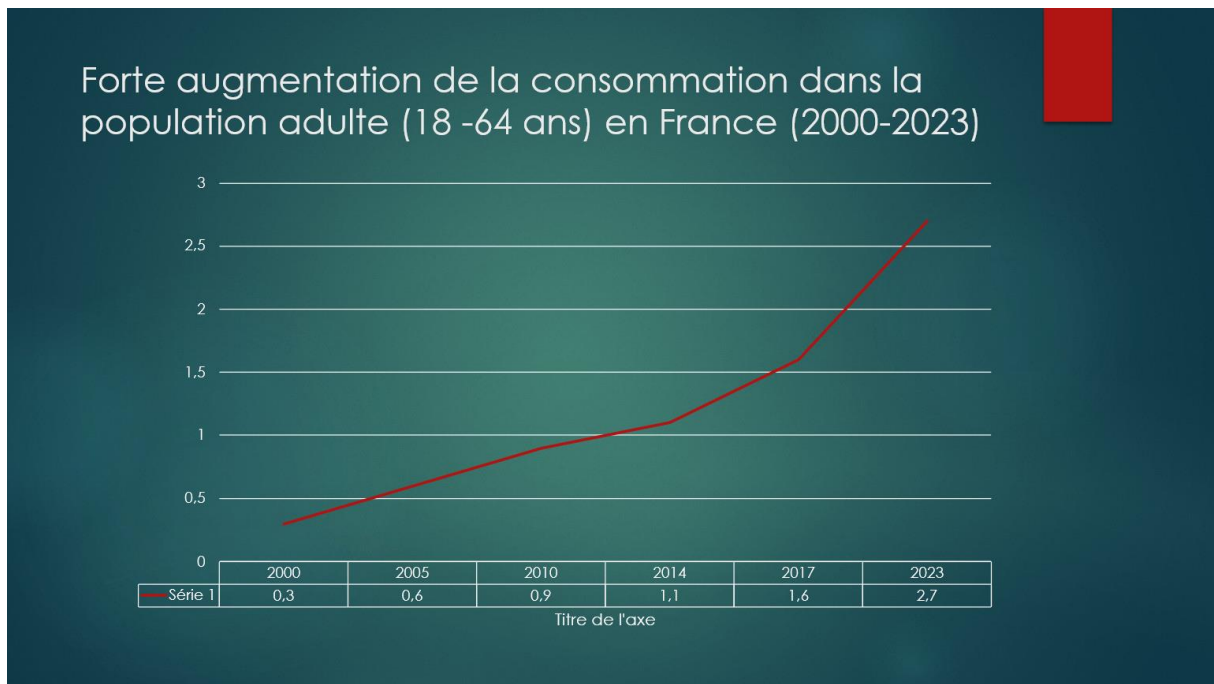
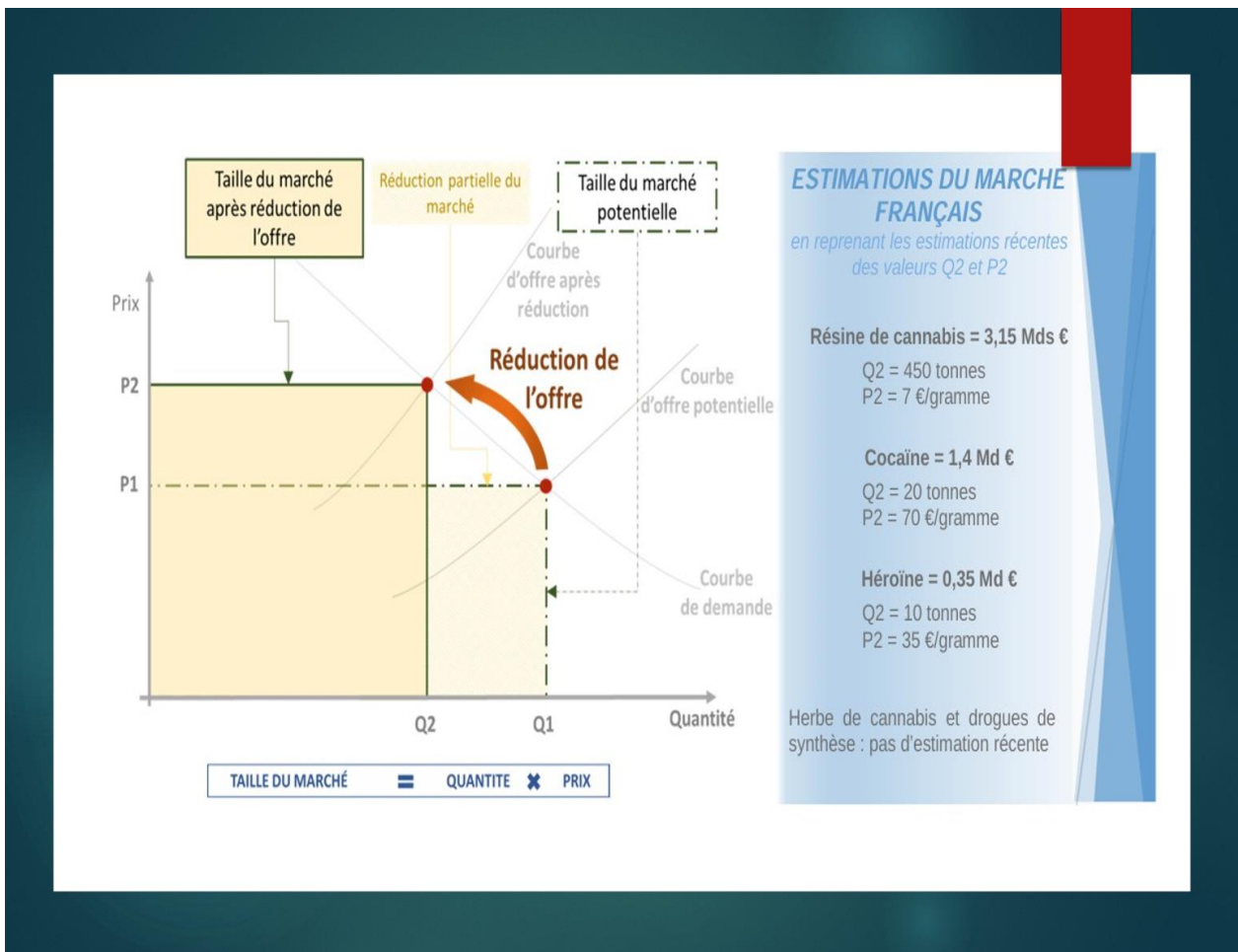


Figure 4. Évolution de la prévalence de l'usage de cocaïne dans l'année (en pourcentage de la population adulte, 2000-2023)

Sisyphes heureux ?

Entre 2000 et 2023, malgré des saisies dont les quantités ont été multipliées par vingt, le prix de la cocaïne au détail a été divisé par deux pour une pureté multipliée par deux et une consommation par neuf, dans un contexte où le produit est toujours plus disponible et accessible du fait des transformations et des adaptations des réseaux de trafics (livraisons à domicile). Ces données mettent en évidence les limites de l'action de l'application de la loi. Faut-il dès lors parler d'échec de la guerre à la drogue comme on l'entend à peu près partout ? La réponse est positive si l'on ajoute le qualificatif « relatif » au substantif. La guerre à la drogue, et singulièrement à la cocaïne, est un échec relatif. L'action des forces de l'ordre, malgré toutes ces limites, exerce un impact réel sur le marché (voir le graphique suivant).



Car sans les confiscations croissantes de cocaïne, les prix seraient encore beaucoup plus bas qu'ils ne le sont aujourd'hui ; les teneurs plus élevées ; et les niveaux de consommation plus hauts (compte tenu de l'élasticité prix de la demande de cocaïne). Dans ces conditions, la lutte des pouvoirs publics contre le trafic illicite des stupéfiants, à défaut de pouvoir l'éradiquer, est dans les faits un facteur important de régulation de ce commerce. Dans ces conditions, « il faut imaginer Sisyphe heureux ».

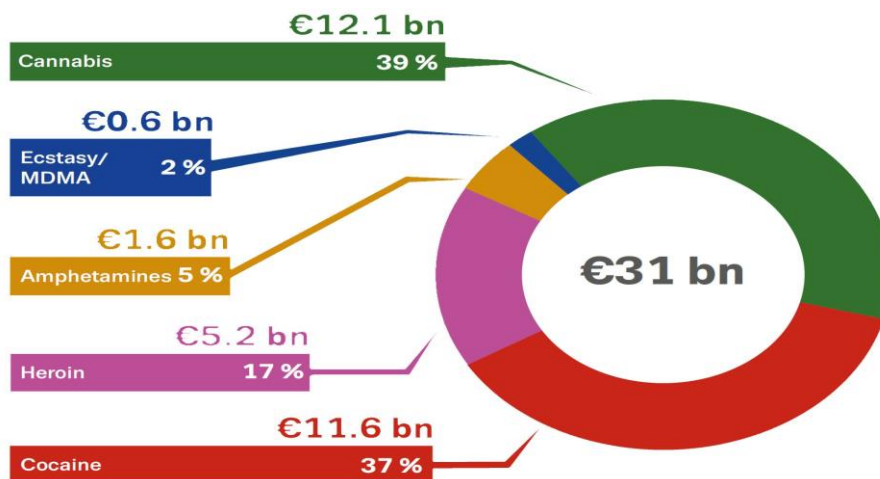
L'offre de cocaïne en Europe : la tendance haussière se poursuit

Laurent Laniel

Analyste principal, unité Politiques publiques, criminalité et marchés (PCM)
Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA)

L'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), qui a remplacé l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies le 2 juillet 2024, dispose de données pertinentes sur l'évolution du marché de la cocaïne. Elles sont présentées ici (en général en anglais), actualisées lors du séminaire « Politiques des drogues » du Conservatoire national des arts et métiers du 25 mars 2025.

Depuis le début des années 2020, le marché de la cocaïne, notamment par rapport aux autres drogues (voir le graphique ci-dessous), ne cesse de progresser.



Estimation de la valeur des marchés de détails, Union européenne, 2021 (en milliards d'euros)

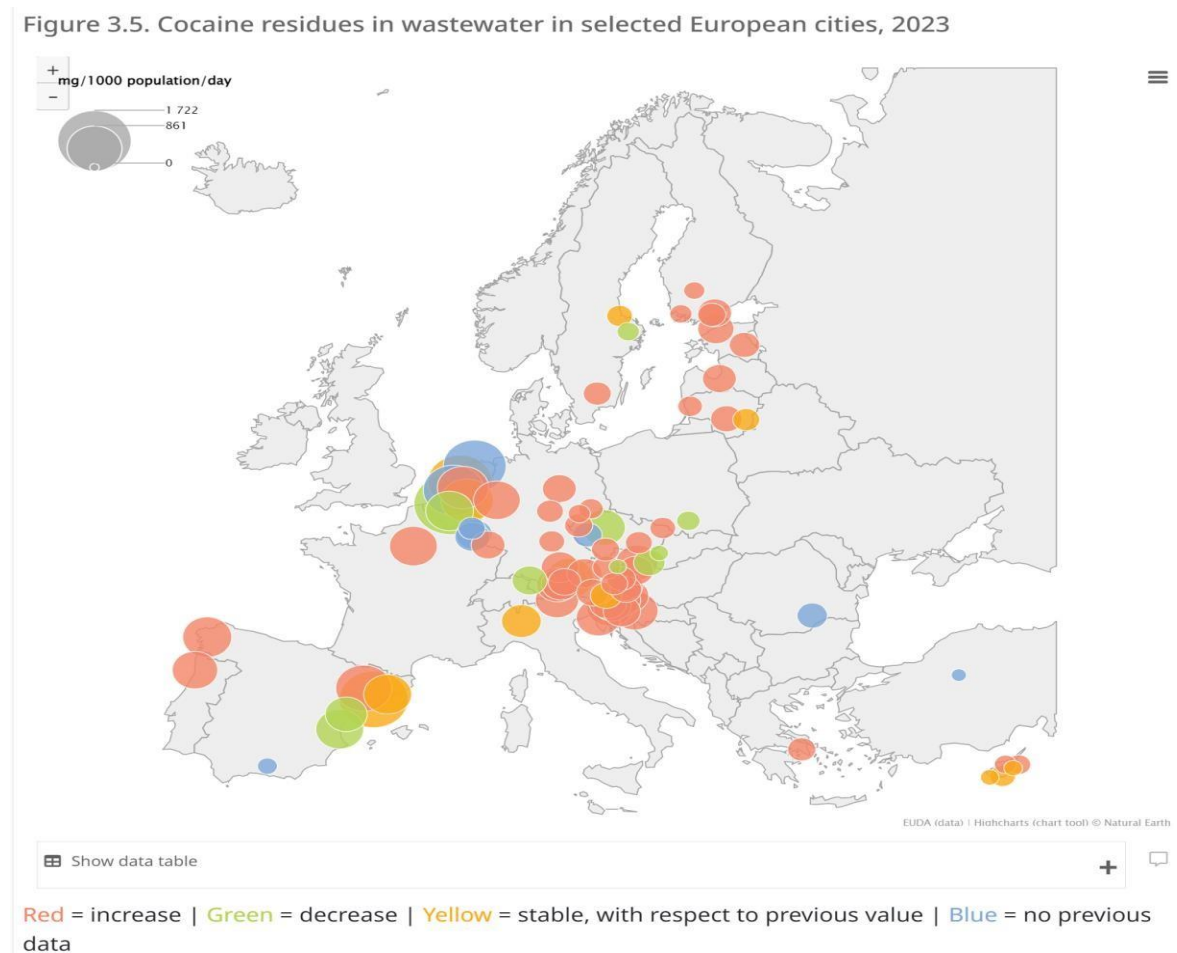
Ainsi, le marché de la cocaïne au sein de l'Union européenne, en mars 2025, est estimé à 11,6 milliards d'euros, avec environ 4 millions d'utilisateurs adultes les 12 derniers mois, au moins 177 tonnes consommées en Europe par an, 1 086 décès avec présence de cocaïne (2023), 97 500 délits (usage et possession) communiqués.

Ce produit semble dégager une forte valeur ajoutée, en particulier face au cannabis, qui concernerait 6 fois plus d'utilisateurs en Europe, mais pour seulement 500 millions d'euros de plus par an.

Un marché en expansion

On observe un développement important du marché de la cocaïne. Ces constats se fondent sur plusieurs types d'indicateurs :

L'analyse des eaux usées (voir ci-dessous)

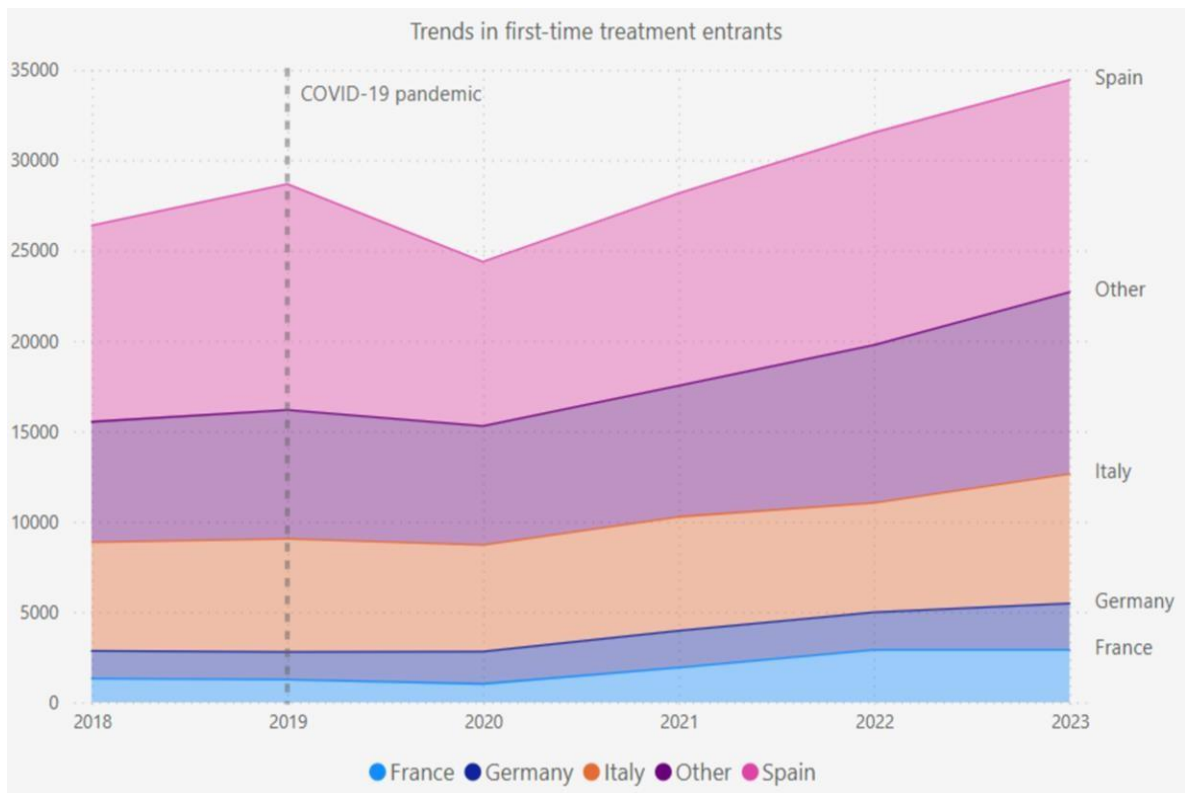


Analyse des eaux usées, 2023.

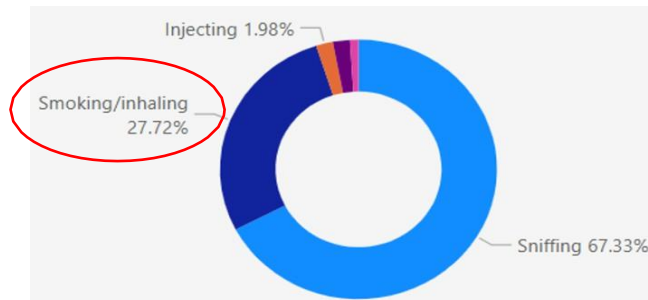
Il s'agit d'une méthodologie de plus en plus utilisée dans la recherche pour mettre en évidence les consommations de stupéfiants.

L'évolution de la consommation par la prise en compte des traitements suivis par les usagers

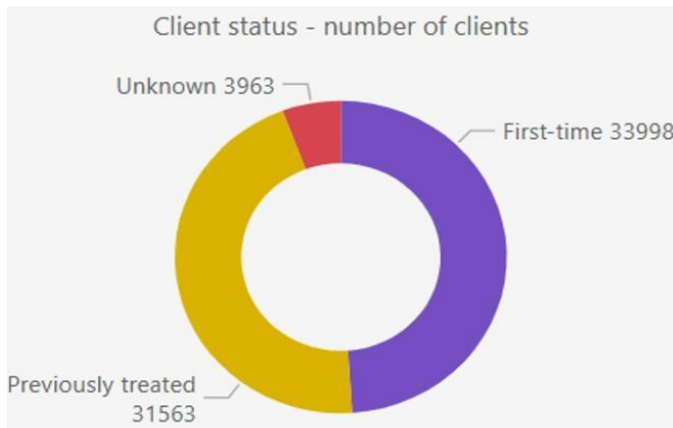
Si l'on a pu observer un tassement lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid et aux confinements stricts de l'année 2020, la tendance est clairement à la hausse depuis, y compris pour le crack.



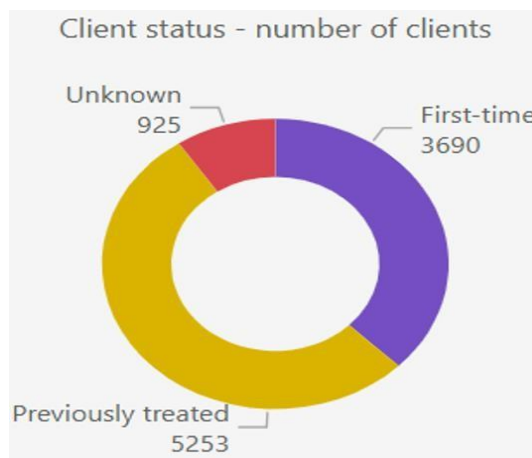
Nombre d'usagers pour la première fois en traitement (poudre), 2018-2023 dans les principaux pays européens.



Modes d'administration (poudre) de la cocaïne, 2023



Nombre de clients (poudre), 2023

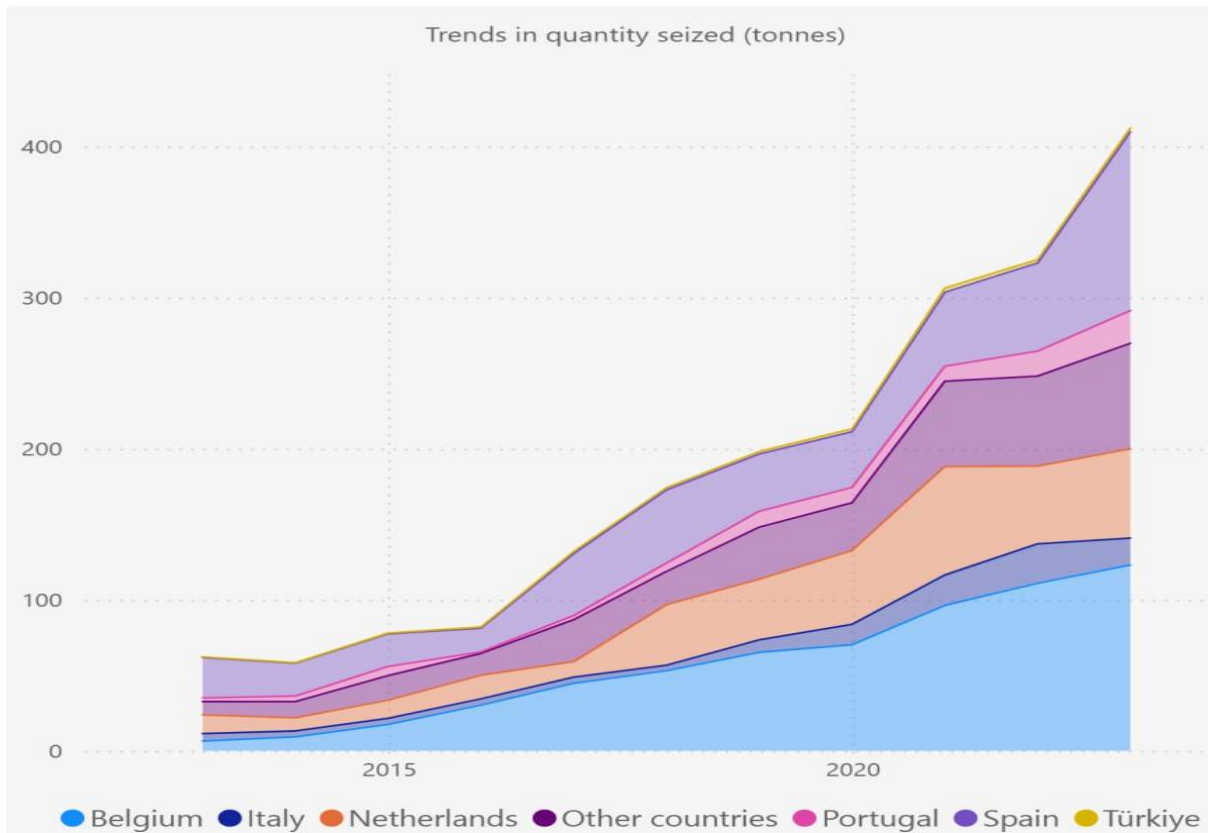


Crack, 2023

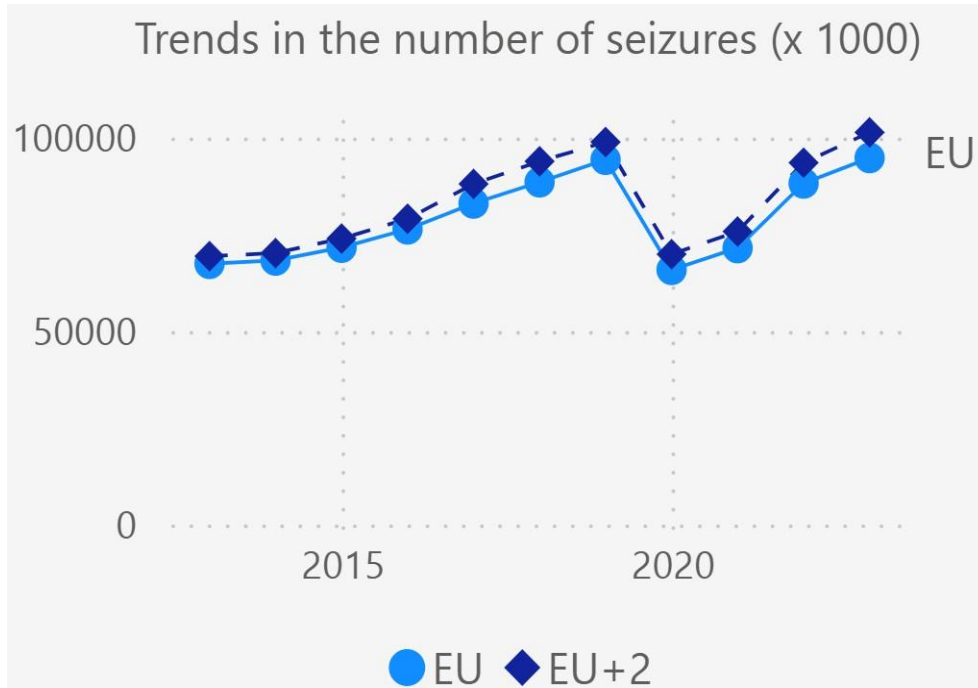
On observe effectivement 9 800 entrées en traitement pour le crack en 2023, contre 8 100 en 2022, ce qui représente une augmentation, substantielle, de 21 %.

Le volume des saisies exprime également cette forte disponibilité de la cocaïne.

Là encore, après une inflexion au cours de la crise sanitaire, les saisies sont très nettement à la hausse et, même si les chiffres ne sont pas fournis ici, cette tendance paraît largement confirmée dans les années 2024-2025. En 2023, 407,5 tonnes ont ainsi été saisies dans l’UE, pour un total de 95 000 opérations (voir graphiques suivants).

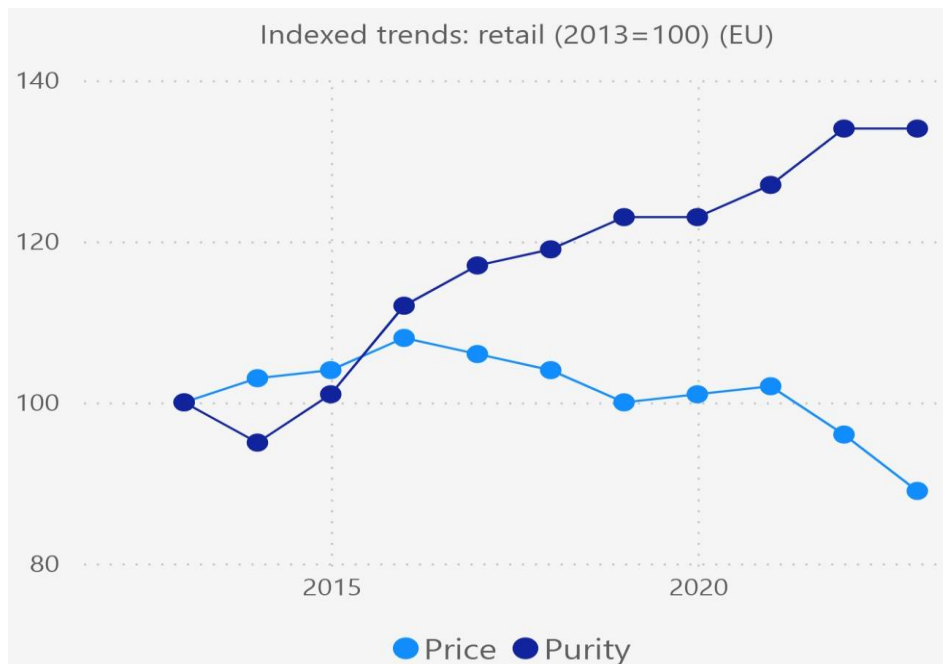


Quantités de cocaïne saisies (en tonnes) dans les pays européens, 2013-2023



Nombre de saisies, tendances dans les pays européens et UE + 2 (Norvège et Turquie), 2013-2023

La disponibilité croissante de la cocaïne se reflète aussi dans l'évolution de sa pureté, à la hausse, et de son prix, à la baisse. Voir ci-dessous :

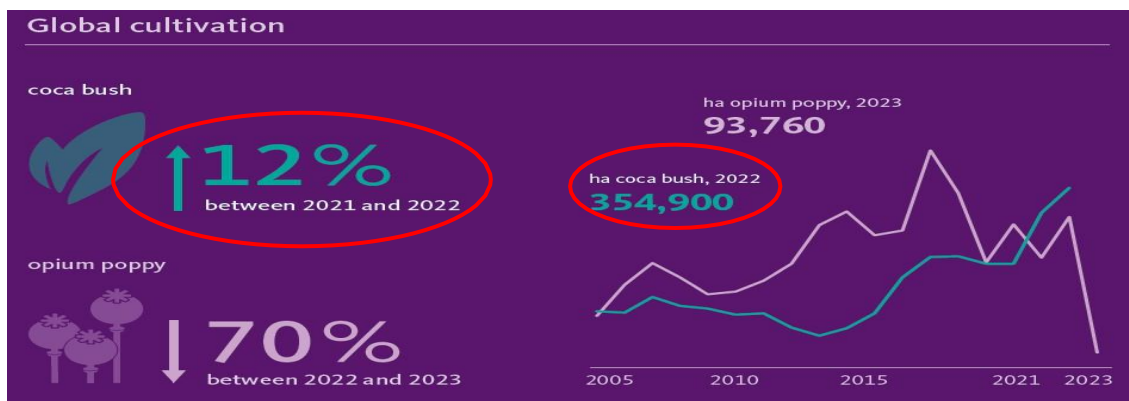


Prix et pureté au détail de la cocaïne, tendances 2013-2023

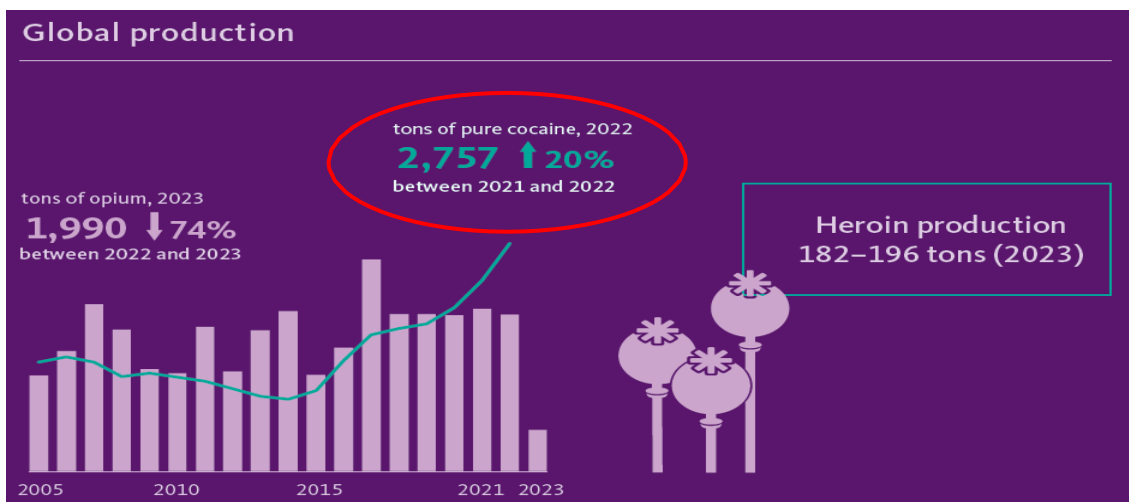
Ainsi, en 2023, les prix au détail (au gramme) et en gros (au kilo), en fonction de la pureté du produit, se présentent de la manière suivante :

Price and Purity (EU)						
Substance	Measure	Unit	Low	25%	75%	High
Cocaine	Purity	%	17	66	81	96
Cocaine	Retail	EUR/g	34	60	82	109
Cocaine	Wholesale	EUR/kg	22600	33000	38200	41800

Une explication de ces tendances peut être avancée : l'augmentation sensible de l'offre depuis quelques années. La production de cocaïne atteint en effet des niveaux records, alors que celle d'autres drogues, et en particulier l'opium, semble se tasser, comme l'indiquent les schémas suivants.



Production mondiale estimée de coca (en vert), tendances 2005-2022, comparée au pavot

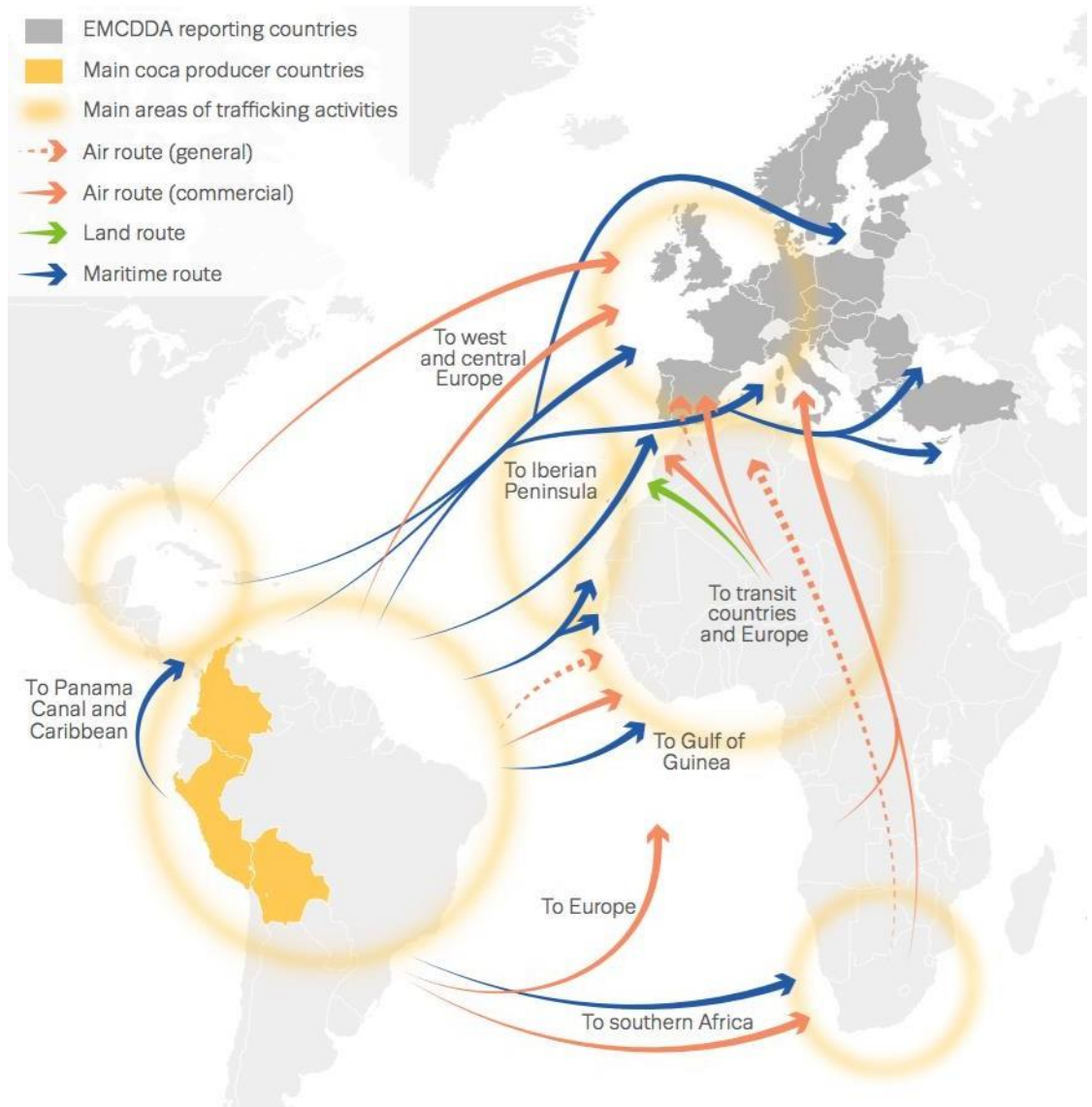


Production mondiale estimée de cocaïne (en vert), tendances 2005-2022, comparée à l'héroïne

Quand bien même l'origine de la cocaïne paraît un peu plus diversifiée qu'auparavant, avec notamment une augmentation sensible de la cocaïne au Pérou,

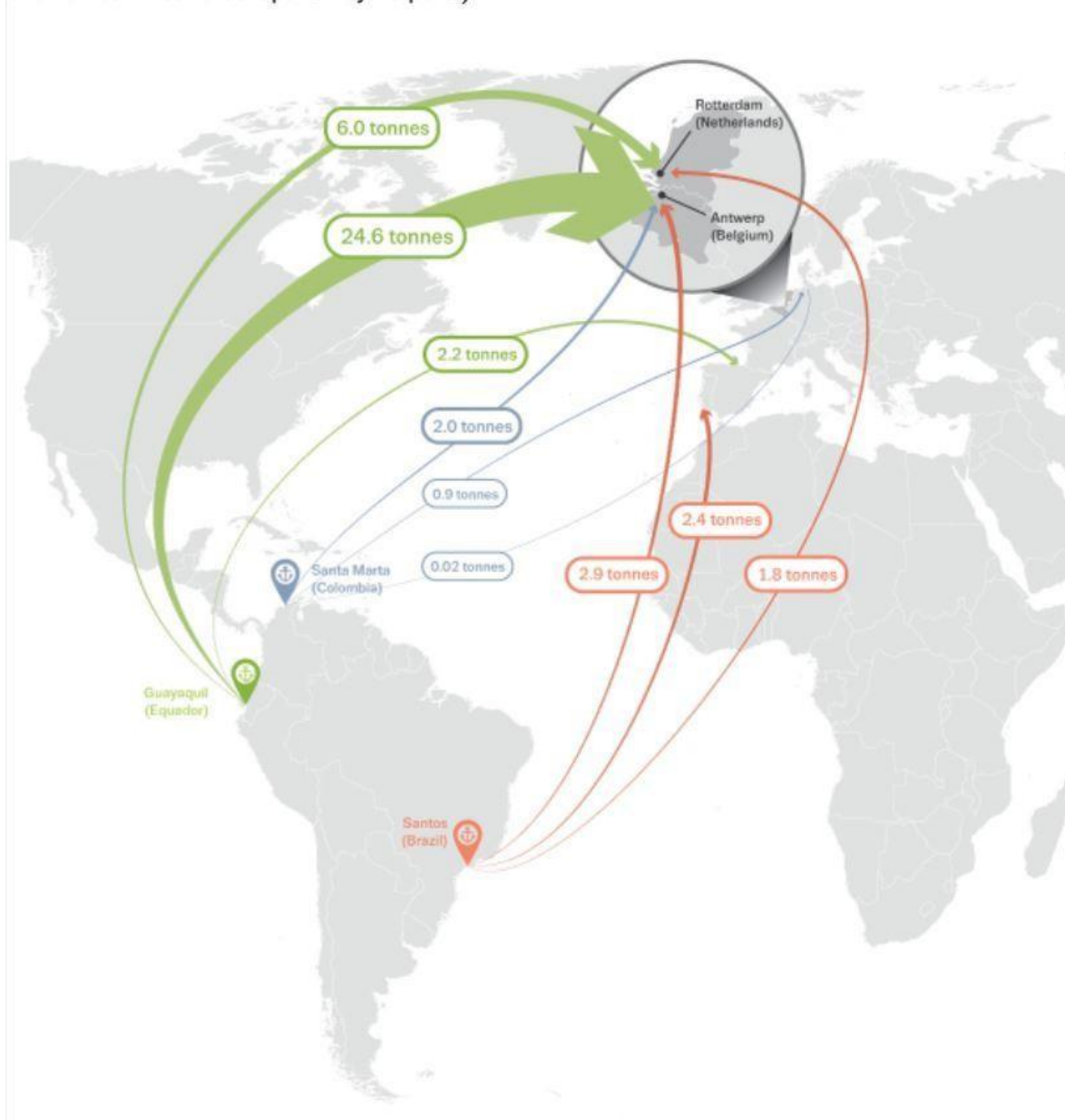
et dans une moindre mesure de la Bolivie, la Colombie semble être toujours le pays producteur le plus important (la moitié de la production mondiale), avec une progression sensible des volumes.

Cette augmentation de la production en Amérique latine entraîne une intensification et une diversification des routes empruntées par ces stupéfiants, qui restent cependant essentiellement maritimes ainsi que l'indiquent les cartes suivantes.



Cocaïne : flux du trafic vers l'Europe

Main trafficking connections between Latin American ports and EU ports in 2020 (based on quantities and number of seizures reported by EU ports)



Cocaïne: trafic maritime vers l'Europe, 2020

Production en Europe

Cependant, de grandes quantités de cocaïne sont désormais produites en Europe. Au moins 90 laboratoires ont ainsi été démantelés dans le vieux continent depuis 2018, certains produisant de 100 à 200 kg de chlorhydrate de cocaïne par jour à partir de tonnes de produits intermédiaires importés d'Amérique du Sud. Des sites ont par exemple été découverts avec ce type de volumes aux Pays-Bas en 2020, ou encore en Galice en 2023. Il existe en fait un marché européen de plus en plus important de produits intermédiaires de la cocaïne (pâte et base). Ces laboratoires européens sont dotés d'équipements sophistiqués, fabriqués sur place et utilisant des produits

chimiques de haute qualité, ce qui leur permet d'élaborer une cocaïne très pure. Ils constituent pour ainsi dire des « copies exactes » de leurs homologues colombiens. Parfois, d'ailleurs, des ressortissants colombiens sont arrêtés dans les laboratoires européens.

Cette logistique nécessite du camouflage chimique, une méthode de plus en plus utilisée, permettant de transformer chimiquement de la cocaïne et de l'incorporer dans diverses molécules (plastiques, polymères, complexes métalliques...). Tout ceci exige des connaissances avancées en chimie, tant pour le camouflage que pour l'extraction. En effet, la cocaïne ne peut être extraite que si l'on possède la « clé », c'est-à-dire la méthode exacte à même de séparer les molécules de la drogue convoitée des autres molécules ; des chimistes viennent d'ailleurs parfois de Colombie en Europe pour réaliser ce processus qu'ils maîtrisent bien.

Conclusion

La forte disponibilité de la cocaïne à travers le monde est avérée, avec des records de production en Amérique du Sud et de saisies en Europe, mais aussi des prix stables, voire en baisse, et une pureté des produits en hausse.

Pour les trafics internationaux, les conteneurs maritimes représentent la méthode toujours prépondérante malgré une diversification des méthodes de trafic (dont le camouflage chimique). On assiste également à un essor de la production en Europe.

Ces éléments favorisent le développement de la corruption et de la violence en Europe, en particulier en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas, qui apparaissent être des plaques tournantes importantes pour l'importation et la distribution, le marché de détail semblant s'orienter de plus en plus vers le numérique.

Les évolutions dans le trafic international de stupéfiants

France Donneaux

Premier Substitut du Procureur du Roi – Magistrat de référence stupéfiants
Parquet du procureur du Roi de Liège - Section criminalité organisée

Un constat a pu être déduit des échanges interceptés sur la messagerie cryptée SKYECC, entre 2019 et 2021, permettant de déterminer les méthodes utilisées par les trafiquants de stupéfiants pour faire entrer la drogue en Europe, et de dévoiler l'organisation d'une véritable économie souterraine.

Il existe, entre les différentes organisations criminelles, une mutualisation de la logistique pour l'importation de produits stupéfiants et pour assurer la sécurisation de ces transactions.

L'utilisation du fret express et postal est en nette augmentation. Les technologies numériques et les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés pour gérer ce commerce illicite, en toute discrétion, mais aussi pour blanchir les capitaux, notamment via la cryptomonnaie.

On a pu également constater une progression importante des actes de violence liés au narcotraffic. Les criminels n'hésitent plus à procéder à des enlèvements et à des tortures pour récupérer la drogue ou recouvrer des dettes. Ils se servent des réseaux sociaux pour recruter des jeunes, en leur faisant croire à des bénéfices colossaux. Les personnes recrutées commettent des faits de violence contre des rémunérations limitées et en cas d'arrestation, ces personnes sont facilement remplacées.

Il paraît nécessaire de détailler ces activités illégales de trafic de stupéfiants en fonction de la nature des produits.

Le cannabis reste la substance illicite la plus consommée. La production continue à être importante, bien que les cultures de cannabis soient en diminution en Belgique. Malgré une baisse des prix en gros, les prix au détail restent stables, à environ 10 euros le gramme.

Au niveau continental, l'Espagne est en tête de la production, mais le trafic international de cannabis est en mutation en Europe. Son marché devient aussi stratégique que celui de la cocaïne. Les marges bénéficiaires issues du commerce de cannabis se rapprochent de celles de la cocaïne ; cela peut aussi s'expliquer par la priorisation des autorités dans la lutte contre le trafic de ce produit.

Dans certains États (États-Unis, Canada, Thaïlande), la culture et la consommation de cannabis ont été légalisées, ce qui a conduit à une surproduction illégale à partir d'une culture légale qu'il faut écouler. Le cannabis issu de cette surproduction peut contenir des taux élevés de THC (pouvant s'apparenter à de la drogue « dure ») ; cette nocivité peut aussi être accentuée par l'utilisation de pesticides dans ces cultures. Cette production illégale conduit à un commerce illégal et l'Europe s'avère être un marché attractif et lucratif pour les organisations criminelles.

Parfois, le cannabis n'est même plus caché dans les colis. Les trafiquants assument ce risque au vu de l'importante production de cannabis et des bénéfices récupérés grâce au commerce.

La cocaïne : la Colombie demeure le principal producteur mondial de cette drogue.

Son essor peut s'expliquer par une banalisation de la consommation, avec une diffusion bien au-delà des cercles habituels de consommateurs, mais aussi par une accessibilité accrue avec des prix stables. Elle n'est plus considérée comme la drogue des riches et fait l'objet d'une diffusion plus large pour l'ensemble des classes sociales.

Le trafic de cocaïne via les ports maritimes européens, le produit étant caché dans les conteneurs commerciaux, contribue ainsi à la forte disponibilité de la drogue. La cocaïne (à l'état liquide) est dissimulée dans des supports tels que des textiles, du cacao, du charbon ou d'autres matériaux difficilement détectables.

Les organisations criminelles installent en Europe des laboratoires d'extraction et de transformation de la cocaïne. Nous avons eu le cas dans l'arrondissement judiciaire de Liège. Il s'agissait de chimistes colombiens venus apporter leur expertise en matière de transformation de la cocaïne. Dès lors, la production s'effectue directement en Europe à partir de précurseurs et de produits intermédiaires importés d'Amérique du Sud.

Le port d'Anvers, deuxième port européen après Rotterdam, joue un rôle central dans le trafic international de cocaïne malgré une baisse des saisies. Il fonctionne comme un « hub criminel international », où opèrent de multiples organisations criminelles actives dans le trafic de stupéfiants, bénéficiant de la corruption portuaire, qui facilite le trafic de stupéfiants. En 2023, 116 tonnes de cocaïne ont été saisies. En 2024, cette quantité est passée à 44 tonnes. En 2025, les douanes belges ont saisi environ 55 tonnes de cocaïne dans le port, dont une très importante prise de 5,7 tonnes le 24 décembre 2025.

Ce constat permet de voir que les trafiquants ont changé de stratégie, non seulement en privilégiant les ports secondaires, mais aussi en envoyant de plus petites cargaisons. Ils ont compris que les cargaisons plus importantes font davantage

l'objet de contrôles.

Dans les aéroports de passagers, les saisies augmentent également chez les voyageurs, les organisations criminelles utilisant des mules pour transporter les produits stupéfiants.

Une politique plus stricte des autorités des pays d'Amérique latine vis-à-vis des organisations criminelles a cependant permis de voir les exportations de drogue vers l'Europe diminuer. Les interceptions de conteneurs de cocaïne dans les ports latino-américains ont en effet contribué à faire baisser les transports de drogue à destination des ports, notamment celui d'Anvers.

L'héroïne

Sa proportion d'utilisateurs reste stable depuis le début des années 1990, notamment grâce à une politique de substitutions aux opiacés. L'Afghanistan demeure la principale source d'héroïne destinée au marché européen.

Les drogues de synthèse : MDMA, ecstasy et amphétamines

Ce marché connaît une croissance préoccupante. En 2022, 427 laboratoires clandestins de MDMA, amphétamines, méthamphétamines et cathinones ont été recensés en Europe, principalement aux Pays-Bas et en Belgique. Des chimistes mexicains ont été dans plusieurs cas recrutés pour travailler dans ces laboratoires, au vu de leurs compétences en la matière.

La consommation des drogues de synthèse chez les jeunes adultes est en augmentation. La hausse de l'usage des cannabinoïdes de synthèse (comme le « Pète ton crâne ») est également préoccupante.

Les nitazènes, opioïdes synthétiques extrêmement puissants, suscitent une inquiétude croissante en Europe. Leur puissance peut dépasser celle de l'héroïne et du fentanyl, augmentant le risque d'overdose fatale.

La kétamine constitue un autre marché émergent. Les services des douanes de Bierset (aéroport de Liège) ont réalisé, le 2 mars 2025, une saisie de grande ampleur portant sur 70 kilogrammes de kétamine, dissimulés dans un envoi en provenance des Pays-Bas et destiné aux États-Unis. Au prix moyen observé sur le marché illicite — 20 euros le gramme — la valeur marchande est estimée à 1,4 million d'euros. Le volume et le mode d'exportation laissent supposer une organisation structurée opérant à l'international.

Bien que la kétamine soit à l'origine un anesthésique dissociatif employé en médecine humaine et vétérinaire, elle est détournée de son usage légal pour devenir un stupéfiant recherché sur les marchés clandestins.

Dans le cadre d'un usage illicite, la kétamine :

- exerce des effets dissociatifs pouvant altérer la perception sensorielle ;
- peut provoquer une désorientation, une perte de contrôle moteur, des hallucinations et des risques importants pour la santé ;
- entraîne, en cas d'abus, un risque élevé de troubles urinaires, de dommages cognitifs, ainsi que de dépendance psychologique.

En raison de ces dangers, la substance est strictement encadrée. Son usage non médical est interdit et sévèrement réprimé dans la plupart des pays, dont la Belgique.

Le protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») présente également une augmentation préoccupante de sa consommation, en particulier chez les jeunes. Ce phénomène est associé à des problèmes de santé publique, de sécurité routière, d'ordre public et environnemental.

Il apparaît comme un moyen de « défonce » rapide, à faible coût. Les effets étant amusants et fugaces, l'image d'une consommation sans risque est renforcée. L'inhalation consécutive de nombreuses cartouches peut pourtant entraîner des accidents graves, voire mortels.

Les forces de l'ordre constatent une augmentation des interventions liées à la consommation de protoxyde d'azote, notamment lors de refus d'obtempérer ou d'accidents de la circulation.

Aux trafics opportunistes, s'ajoutent désormais des filières d'importation et de distribution structurées. Des trafiquants déjà actifs sur d'autres marchés intègrent ainsi le protoxyde d'azote à leur offre.

Depuis le 11 mars 2024, en Belgique, un arrêté royal interdit la vente, l'importation, l'exportation, la détention, le transport et l'achat de protoxyde d'azote physiquement ou en ligne à moins qu'il ne soit destiné à des fins médicales, techniques ou en tant qu'additif alimentaire. Des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées.

Le trafic de médicaments (Prégabaline, Buprénorphine, clonazépam, morphine, méthadone...)

La Belgique est confrontée à une explosion inquiétante de l'usage détourné du **Lyrica**, surnommé la « drogue du pauvre » (effets similaires à ceux procurés par la cocaïne), en raison de son prix très bas sur le marché illégal : entre 1 et 5 euros, le comprimé de 150 à 300 mg. Il touche des consommateurs précarisés à la recherche de produits bon marché.

La Prégabaline n'est pas visée par la loi sur les stupéfiants en Belgique. Les

trafiquants de cette substance en profitent pour alimenter un nouveau marché en pleine expansion. Ce produit s'ajoute à la problématique plus large de la polyconsommation.

Par ailleurs, quels que soient les produits vendus, un autre enjeu crucial pour les autorités européennes est de lutter contre le blanchiment des profits issus du trafic de drogue.

En conclusion, l'offre de stupéfiants est en forte expansion avec un afflux massif de cocaïne, de drogues de synthèse et de cannabis via de multiples routes d'acheminement. La multiplicité de l'offre permet l'implantation d'organisations criminelles assurant le développement du trafic de stupéfiants, ce qui engrange des bénéfices illégaux importants. Ce phénomène nous amène également à constater l'émergence d'une violence croissante liée à ce narcotrafic. S'attaquer à ces trafics constitue un défi constant pour les autorités policières et judiciaires.

Le narcotrafic latino-américain face à l'offensive militaire américaine

Serge Antony

Commissaire divisionnaire honoraire de police

Perçue comme une région peu conflictuelle, l'Amérique latine se trouve pourtant au croisement de fortes dynamiques criminelles, qui mettent à l'épreuve la stabilité politique et sociale de nombreux pays. Bien qu'ayant intégré la sphère des démocraties libérales, certains de ces pays demeurent marqués par une contestation violente de l'ordre établi, par de puissantes organisations criminelles, ou encore par la récurrence de régimes autoritaires, voire dictatoriaux.

Le crime organisé, la corruption de certaines élites, le niveau des violences, constituent en effet des défis pour les États latino-américains, d'autant plus qu'ils sont au cœur des principaux enjeux sécuritaires d'une administration étasunienne qui entend d'abord faire face à « l'invasion » migratoire ainsi qu'à l'hécatombe provoquée par la consommation de drogues particulièrement mortifères.

L'impact du narcotrafic en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le trafic de stupéfiants, en particulier celui de la cocaïne, constitue le facteur premier de l'essor du crime organisé et de la corruption sur ce continent. Il a été le dopant de guérillas qui, en s'enfonçant dans les trafics, sont devenues de véritables entreprises criminelles. Il a permis la montée en puissance de groupes criminels qui ont été, et demeurent capables de défier l'État (Colombie, Mexique), de le pénétrer (Venezuela, Mexique, Honduras), de le fragiliser (Brésil, Équateur), voire de semer le chaos (Haïti), comme l'actualité en témoigne régulièrement.

Les forts impacts du narcotrafic, et son corollaire, le crime organisé, s'expliquent par plusieurs paramètres : zones de production dynamiques, notamment de la cocaïne ; constitution de métropoles chaotiques (Mexico, São Paulo, Bogotá...) propices au développement de la criminalité ; explosion de la consommation mondiale des drogues et globalisation des marchés facilitant les flux illégaux de marchandises et de capitaux ; vulnérabilité des institutions face à la gangrène de la corruption.

La montée continue, et même exponentielle, de la criminalité dans cette région du monde représente de ce fait un paramètre important de politique nationale et de la géopolitique continentale. Les taux d'homicide sont en moyenne vingt fois plus

élevés qu'en Europe. Le nombre d'homicides en Amérique latine, les vingt dernières années, dépasse ainsi les deux millions de morts. Ce continent concentre un tiers des homicides mondiaux alors qu'il compte moins de 10 % de la population mondiale.

L'expansion du crime organisé

Les cultures ancestrales de la coca, ou celles plus récentes de la marijuana et du pavot, ont été très rapidement prises en main par les trafiquants implantés dans des régions de forte tradition contrebandière, principalement en Colombie et au Mexique. Ces deux pays constituent encore aujourd'hui les épices du narcotrafic et du crime organisé latino-américain. À l'aune de la croissance constante de la production de cocaïne, exponentielle ces dernières années, de l'ordre de 4 000 tonnes aujourd'hui pour une consommation mondiale de bien moindre volume, on fait donc face à une surproduction constante et à des trafics qui sont difficiles à endiguer malgré les réussites obtenues par les services répressifs aux Amériques comme en Europe (environ 1500/2000 tonnes interceptées annuellement ces dernières années).

La Colombie affronte des cartels et des guérillas (« révolutionnaires ») depuis plusieurs décennies. Ces organisations - 20 000 FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) et 20 000 « paramilitaires » ou AUC (Autodéfenses unies de Colombie) - rivalisaient pour la production et le trafic de cocaïne. La démobilisation partielle de ces groupes armés, obtenue en 2008 et en 2016, n'a pu empêcher la reconstitution de puissantes organisations de narcotrafiquants, qui se disputent le contrôle des régions de production, notamment à la frontière vénézuélienne, zone de tous les trafics, où l'ambiguïté de la géopolitique chavomaduriste a attisé l'acuité des conflits et des violences.

Au Mexique, depuis plus de deux décennies, les guerres internes criminelles, la répression et sa militarisation, ont provoqué la fracturation du narcotrafic mexicain en de multiples groupes sans pour autant diminuer la puissance de cartels dominants et leur emprise tentaculaire sur le marché de gros américain, comme sur une partie du sous-continent. Ce pays connaît annuellement environ 40 000 homicides et « disparitions ». Aux trafics « traditionnels » - marijuana, héroïne, cocaïne -, s'ajoutent désormais la production et la distribution de drogues de synthèse dont « le fentanyl », opioïde extrêmement meurtrier pour les États-Unis (plus de 500 000 surdoses au cours de la dernière décennie).

Tout le long de la chaîne de distribution, des métastases se sont développées dans les pays voisins, à des rythmes et degrés divers, au Brésil, au Venezuela, en Équateur, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Les impacts grandissants de la criminalité sur les sociétés latino-américaines sont dus également aux

convergences suivantes : un crime organisé fragmenté s'alliant à des bandes criminelles locales ; une multiplication des acteurs décuplant les conflits d'intérêts. Sous le coup des rivalités criminelles et de la répression, les évolutions du narcotrafic se sont donc traduites par la ductilité ou la fracturation de puissantes organisations criminelles, ainsi que par l'émergence de gangs locaux, qui, de sous-traitants, sont parfois devenus partenaires, provoquant le pullulement des groupements criminels. Ces dynamiques ont augmenté sensiblement le niveau des violences et ont complexifié l'action des services d'investigation. Elles ont récemment conduit l'administration américaine à prendre des décisions radicales.

La déclaration de guerre trumpienne

Engagée en septembre 2025, l'offensive militaire lancée par l'administration Trump repose sur un *executive order* : les cartels de la drogue latino-américains sont désormais considérés comme des « organisations terroristes étrangères » et le fentanyl comme « une arme de dissuasion massive ». L'armée américaine est donc autorisée à frapper ces groupes au-delà de ses frontières. En d'autres termes, Washington ne se contente plus de traquer les barons de la cocaïne avec la DEA (*Drug Enforcement Administration*) et les polices locales. Désormais, les cartels sont des cibles militaires. Cette décision s'appuie sur les pouvoirs exceptionnels conférés au président des États-Unis depuis le 11 septembre 2001. Le chef de l'exécutif, en tant que commandant en chef des armées, peut invoquer la légitime défense pour lancer des opérations ponctuelles sans passer par le Congrès.

Il faut cependant rappeler que l'offensive américaine s'appuie d'abord sur une base judiciaire solide. Des années d'enquêtes de la DEA, du FBI (*Federal Bureau of Investigation*) et du Trésor ont permis de mettre en accusation des figures majeures, dont l'ancien ministre mexicain de la Sécurité Genaro Garcia Luna, ou encore le président vénézuélien Nicolás Maduro et plusieurs de ses proches. Washington combine ainsi la puissance des preuves et celle des armes, renforçant la légitimité de son action, face à un Congrès et des parlementaires relativement inertes. L'administration dispose en effet de sérieux éléments probatoires, factuels et surtout testimoniaux, qui pourraient avoir des rebondissements significatifs... lors du procès à venir de Maduro devant le Tribunal fédéral newyorkais.

Les manifestations de cette offensive guerrière ont été spectaculaires. En mer Caraïbe d'abord, puis dans le Pacifique, l'Armada américaine déployée est impressionnante ; elle a atteint aujourd'hui près d'une cinquantaine d'embarcations coulées par le fond sans sommation, et causé la disparition de près de 160 personnes. L'exfiltration/arrestation, le 3 janvier 2026, du président vénézuélien à Caracas par les forces spéciales américaines a été un vrai coup de semonce dans la région et un coup de canon pour le monde.

Il est vrai que dans la ligne de mire se trouvent : le Venezuela, soupçonné de s'être

mué en véritable narco-État ; la Colombie, où la production de coca repart de plus belle ; et le Mexique, pivot du trafic de cocaïne et de fentanyl vers les États-Unis. Malgré l'intensité du conflit moyen-oriental qui accapare les stratégies de Washington, cette guerre déclarée contre les cartels vient d'être consolidée par l'adoption de la stratégie dite du « Bouclier des Amériques », lors du sommet qui a réuni à Miami une douzaine de chefs d'État du continent, autour du président Trump et de deux de ses principaux ministres, le « Secrétaire d'État à la guerre » et du « Département d'État ». Malgré l'absence des principaux « acteurs » que sont le Mexique, la Colombie, et le Brésil, 17 États du continent ont adhéré à cette stratégie de lutte militarisée. Cela témoigne à la fois des accointances politiques croissantes entre certains États et la Maison Blanche, mais aussi de l'expression des fortes préoccupations que provoquent les violences criminelles, en augmentation dans la plupart de ces pays.

Les principales « cibles » américaines.

Le Venezuela incarne le cauchemar américain. Une part considérable de la cocaïne à destination des États-Unis et de l'Europe transite par ses routes. Le « Cartel de los Soles », formé de hauts gradés chavistes, supervise les flux en étroite collaboration avec les guérillas colombiennes. Pendant que la population s'enfonce dans la pauvreté, les élites chavistes prospèrent grâce à la corruption et aux trafics (or, cocaïne...). Caracas est donc la première cible du dispositif militaire américain.

La Colombie, autrefois citée en exemple après la chute des cartels de Medellín et de Cali, a replongé dans l'instabilité. Les groupes dissidents poursuivent la lutte armée, les cultures de coca se sont étendues, et le président Gustavo Petro, en affichant sa proximité avec Maduro, fragilise la coopération sécuritaire. Washington ne peut accepter la défection d'un allié si important.

Quant au Mexique, il reste le casse-tête permanent de Washington. Porte d'entrée de la cocaïne, foyer de la production du fentanyl, miné par la corruption, cet important partenaire commercial est à la fois indispensable et difficilement contrôlable dans cette lutte. La nouvelle présidente Claudia Sheinbaum doit quant à elle marcher sur une ligne de crête : répondre aux exigences américaines sans transformer son pays en champ de bataille, protéger une société meurtrie tout en réformant un appareil d'État fortement gangrené. Il s'agit dès lors de véritables travaux herculéens, à l'aune de l'entrelacs historique des cartels, des pouvoirs politiques à tous les niveaux de cet État fédéral et des pressions trumpiennes.

Conclusions

Les fragmentations criminelles constatées en Amérique latine, sont en résonance avec celles observées tout le long de la chaîne des trafics, provoquant également de fortes turbulences criminelles dans les pays dits consommateurs comme la France. Aussi, si ce basculement de la lutte ne concerne aujourd'hui que le continent

américain, force est d'observer que l'Europe est un marché considérable pour les trafiquants. Rotterdam, Anvers, Marseille ou Barcelone voient affluer cargaisons de cocaïne et règlements de comptes. Les territoires français d'outre-mer - Guyane, Martinique, Guadeloupe - sont des plaques tournantes. Les violences criminelles observées à la hausse font écho à celles du sous-continent latino-américain.

Considérer que cette guerre reste lointaine serait donc une illusion dangereuse : ce qui s'allume à Bogotá ou à Mexico finit par incendier nos propres ports et nos territoires. Les cartels, en outre, ne se limitent plus à la drogue. Leur empire s'étend aux minerais, au pétrole, à la traite humaine, aux extorsions, démontrant ainsi les capacités d'adaptation de ces organisations et bandes criminelles. Chaque dollar criminel renforce les « mafias », aggrave la corruption, et accélère les délitements institutionnels. Nonobstant, les insuffisances de la lutte ne doivent pas remettre en question notre stratégie qui doit demeurer principalement de nature policière et judiciaire. La prise de conscience salutaire, notamment des sénateurs français, ne s'est malheureusement pas traduite avec suffisamment de force dans les mesures prises récemment tant au niveau normatif, qu'institutionnel et européen.

Entre convergence stratégique et asymétries opérationnelles : la coopération franco-colombienne face au narcotrafic

María Alejandra Vélez Senior

Capitaine de la Marine nationale de Colombie
Diplômée du master 2 en criminologie du Cnam

Le narcotrafic comme menace sécuritaire partagée entre la France et la Colombie

Depuis les années 1980, la Colombie se trouve au cœur de l'échiquier mondial de la lutte contre le narcotrafic. Si son rôle de producteur et de zone de transit est historique, le pays fait aujourd'hui face à un nouveau défi : la coopération et le partenariat international.

La lutte antidrogue de la Colombie ne s'est pas construite dans un vide politique ; elle est le fruit d'une coopération profondément asymétrique, dictée en grande partie par les priorités de Washington depuis le mandat du président Richard Nixon¹. Mais la Colombie a aussi progressivement cherché à diversifier et amplifier ses cadres de coopération internationale parmi les pays qui luttent contre le trafic de drogues². Elle a en effet souhaité un rapprochement avec des partenaires européens, notamment la France³, et de nouvelles stratégies pour renforcer les approches en matière de politiques des drogues. Cette dynamique, entre les deux pays, se caractérise par une articulation bien marquée entre sécurité, justice, gouvernance institutionnelle, entraînements militaires en mer, échanges d'informations et renseignement.

Toutefois, cette dynamique s'inscrit dans un contexte international marqué par des recompositions significatives de la politique antidrogue, avec l'affirmation de différentes priorités sécuritaires, d'instruments de certification et d'une conditionnalité dans la relation avec les partenaires, l'ensemble de ces éléments structurant le cadre dans lequel évolue la politique antidrogue de la Colombie⁵. Dans ce contexte, la coopération antidrogue entre la Colombie et ses partenaires européens permet d'analyser les marges de manœuvre réelles dont dispose l'État colombien. Cet article se propose d'expliquer comment la conception de la politique antidrogue colombienne peut être limitée ou amplifiée grâce à la portée stratégique des

¹ Chawla, Sandeep et United Nations (dir.) (2009). UNODC. « *Un siècle de lutte contre la drogue* ». New York : Nations Unies.

² Rivera Vélez L. (2018). « La política de drogas en América Latina. ¿Un cambio de paradigma? » *Les Études du CERI*, n° 233-234.

³ Lalam N. (2008). « La régulation des trafics de drogue : une violence contenue ? », *Cahiers de la sécurité*, n°5, « Le fléau de la drogue ».

partenariats, comme c'est le cas avec la France.

À la croisée de cadres normatifs distincts, on observe, d'une part, une gouvernance antidrogue internationalement structurée par les priorités américaines avec des cadres opératifs permanents comme en Colombie, et, d'autre part, des approches européennes qui tendent à promouvoir une lecture plus intégrée et moins exclusivement sécuritaire des phénomènes liés aux drogues. L'enjeu dépasse ainsi la seule efficacité des dispositifs et renvoie à des rapports de pouvoir structurants au sein de la gouvernance internationale des drogues.

La coopération franco-colombienne, bien qu'innovante sur certains plans, apparaît ainsi davantage complémentaire que substitutive au cadre hégémonique étasunien dans le continent sud-américain. La question reste cependant ouverte et ne sera pas nécessairement résolue de manière définitive, pendant cette période conjoncturelle si particulière de la géopolitique mondiale, au cours de laquelle les États sont amenés à se positionner face à la criminalité transnationale.

Pour mieux comprendre le cadre international, en analysant des données récentes et en se concentrant sur la cocaïne, le Rapport mondial sur les drogues de 2024 des Nations Unies indique que l'offre de cocaïne en 2022 a atteint un chiffre record de plus de 2 700 tonnes. Le marché en Europe occidentale et centrale continue de s'étendre et de croître, et les principaux flux de trafic de cocaïne se poursuivent sur la route reliant l'Amérique du Sud, en particulier les Andes, à l'Amérique du Nord ainsi qu'à l'Europe occidentale et centrale⁴.

D'autre part, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans certains pays européens, il y a eu un impact exponentiel sur les niveaux de violence associée aux groupes dédiés au trafic de drogues, ce qui constitue un facteur déclencheur de la pauvreté et de la corruption. Cette situation affecte la gouvernance à tous les niveaux⁵ et nécessite des mesures régionales permettant d'aborder le problème dans une perspective multidimensionnelle et de réciprocité entre les États, lesquels ont la tâche de lutter contre l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation de drogues, en maintenant une forme de responsabilité éthique et sociale au niveau international.

Cependant, et malgré l'existence de politiques et d'instruments juridiques pour faire face à cette problématique mondiale, ni la coopération internationale, ni les accords n'ont pu freiner l'augmentation de la production et de la consommation, ou diminuer

⁴ UNODC (2024). *UNODC World Drug Report 2024: Harms of world drug problem continue to mount amid expansions in drug use and markets*, 2024. En ligne : https://www.unodc.org/islamicrepublicofiran/en/unodc-world-drug-report-2024_-harms-of-world-drug-problem-continue-to-mount-amid-expansions-in-drug-use-and-markets.html.

⁵ Communiqué de presse de l'ONU (2024). Liste des points clés du rapport annuel de l'ONU - *Informe de prensa sobre los puntos de interés del Informe Mundial sobre las drogas correspondiente de las Naciones Unidas* - UNODC.

l'impact social et économique dans tous les pays classés comme « exportateurs et acheteurs » de drogues illicites telles que la cocaïne. Chaque année, le rapport annuel de l'Organisation des Nations Unies fournit une radiographie de la situation, et dans son rapport détaillé sur le marché des drogues, il est possible d'observer, à travers les données historiques et statistiques, cette réalité préoccupante.

Dans le cas de l'Union européenne (UE), l'approche présente deux facettes : l'une alignée sur les États-Unis concernant le démantèlement des réseaux qui financent le terrorisme en Europe, et l'autre liée à la prévention des comportements addictifs, tant du point de vue social que de la santé publique. Ces deux postures ont un impact en Amérique latine, en raison de l'importance des alliances géopolitiques de pays comme la Colombie avec les grandes puissances intéressées par la lutte contre ce phénomène, malgré l'écart existant parfois entre les faits et les discours politiques⁶. L'Union européenne, par exemple, s'oppose au mécanisme d'éradication forcée sans programme de développement alternatif préalable, tandis que les États-Unis ont financé, soutenu et promu l'éradication forcée de la feuille de coca depuis 2002⁷.

Cette diversité de positions face aux drogues est liée à l'incertitude géopolitique actuelle, à la polarisation en matière de démocratie et de mondialisation, et au basculement du pouvoir mondial⁸. La situation représente ainsi un défi pour la politique des États, car elle nécessite un multilatéralisme fort pour continuer à résoudre de manière transdisciplinaire des problématiques aussi complexes que le narcotrafic.

Dans ce scénario mondial, le narcotrafic est un phénomène aux conséquences transnationales, qui estompe la frontière mince séparant les affaires internes et externes d'un État en matière de sécurité. Ce phénomène remet en question l'exercice de la souveraineté dans son rôle de contrôle et de protection de la territorialité face à des facteurs externes, et ce qui était auparavant observé depuis la position de spectateur devient un problème enraciné dans un État et sa société⁹. C'est le cas du narcotrafic en Colombie dans les années 1990, qui, vu de l'extérieur, semblait n'être qu'un problème propre à l'Amérique du Sud et aux États-Unis, et dont on ne percevait pas encore l'ampleur des conséquences en Europe.

Caractérisation de la situation du trafic de drogues en Colombie et en France : « un même problème, deux réalités différentes »

Il est important de mentionner l'influence de la géographie sur les dynamiques du

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Sahd K. J., Zovatto D., Rojas D. (2025), *Reporte anual del indice de Riesgo Político América Latina 2025*. Centro de Estudios internacionales CEIUC. pp 5-7.

⁹ *Revista de relaciones internacionales, estrategia y seguridad*. En ligne : <https://www.redalyc.org/articulo>.

trafic de drogues, en particulier par voie maritime, entre la Colombie et le continent européen. Le problème de la distance pour la commercialisation et la livraison de la cocaïne a été résolu depuis de nombreuses années. La réticence à envoyer de grandes quantités de drogue par navires, bateaux rapides ou avions légers a considérablement diminué, et parallèlement les pertes causées par les saisies sont clairement visibles dans les finances des organisations narcotrafiquantes.

La France, ainsi que l'Italie et le Portugal, ont signalé, selon les rapports d'Europol, une augmentation significative non seulement du trafic, mais aussi de la consommation de cocaïne. Des laboratoires clandestins ont même été découverts, capables d'altérer et de couper la drogue avec des substances telles que le lévamisole, ce qui a favorisé l'expansion des organisations criminelles qui gèrent ce commerce¹⁰. Ces pays méditerranéens restent donc convoités, tout comme du temps de la *French Connection* des années 1960, à la différence près qu'aujourd'hui, la cocaïne connaît un essor plus important que l'héroïne de l'époque.

La connexion entre la France et la Colombie sur le marché de la drogue commence dans la mer des Caraïbes. Cette zone géographique est le principal théâtre maritime des structures criminelles du « Caraïbe colombien » et des organisations criminelles transnationales, qui utilisent les routes commerciales internationales pour le trafic de drogues illicites à destination des principaux ports européens. Les points d'escale ou « corridors maritimes » incluent des pays comme la République dominicaine, Porto Rico, Cuba et les îles des Antilles mineures, ainsi que des territoires d'outre-mer de la France et des Pays-Bas, tels que la Martinique, la Guadeloupe, Aruba, Bonaire et Curaçao¹¹.

Cette situation a eu pour conséquence « *l'explosion de cocaïne en France en 2022* », comme l'explique *Insight Crime* dans son article sur l'afflux de cocaïne en provenance des Caraïbes, une route couramment utilisée pour le trafic de stupéfiants depuis la Colombie et le Venezuela. La cargaison passe par la Guyane française, la Guadeloupe et la Martinique, avant d'atteindre sa destination finale en Europe¹². De plus, l'étude de cas réalisée par la Marine colombienne et son centre d'experts internationaux reflète la prévalence des paradis fiscaux dans les Antilles mineures, facilitée par l'évasion fiscale.

En une image, les Caraïbes ressemblent à un réseau neuronal d'événements interconnectés, avec une cause et une origine identifiées, mais avec une double complexité : ne pas pouvoir isoler les multiples événements liés à l'illégalité des

¹⁰ Pérez A. L. (2013). *Mares de cocaína: Las rutas náuticas del narcotráfico*, Grijalbo.

¹¹ Estudio de caso CMCON (2024). « ECN 10- 2024 - Las Antillas menores y su evolución como plataforma logística para el transito y almacenamiento de CHC hacia EE.UU, Europa, Asia y Oceanía ».

¹² Dalby C. (2022). « France Dealing with Influx of Cocaine from Caribbean Territories », *Insight Crime*, 26 Sep. URL : <https://insightcrime.org/news/france-dealing-influx-cocaine-caribbean-territories/>

drogues et ne pas disposer d'une solution applicable à tous les États impliqués.

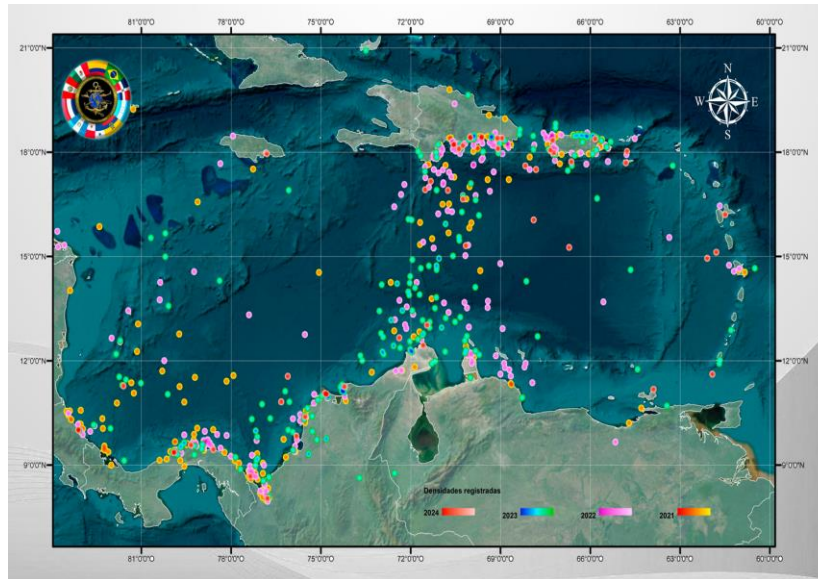


Figure 1. Carte de chaleur des événements de narcotrafic maritime dans le Grand Bassin Caribéen de 2022 à 2024 - Élaboration CMCON

Tout cela montre que le système de contrôle des autorités comporte des faiblesses ; on constate, en particulier, une limitation des moyens pour mener des opérations dans cette première zone géographique. Il convient dès lors, sans doute, d'opérer un remaniement des mécanismes et des stratégies opérationnelles. Dans le cas des Antilles mineures, y compris françaises, il est nécessaire de parvenir à affaiblir la plateforme logistique et de transit de la cocaïne que les organisations criminelles transnationales ont mise en place pour leur commerce en Amérique du Nord, en Europe, en Océanie et en Asie¹³.

Réponses politiques et positions étatiques sur les mesures de sécurité des gouvernements de la France et de la Colombie pour la lutte anti-drogue

En abordant deux réalités distinctes face à un même problème de sécurité, à savoir la lutte contre la drogue en Colombie et en France, il est essentiel de comprendre le cadre général (réglementations et politiques publiques), qui régit ce phénomène dans chaque pays. Dans le cas de la France, sa politique publique en réponse au narcotrafic s'inscrit dans les directives de l'Union européenne, lesquelles, appliquées au niveau national, englobent des actions contre tous les types de délits liés à la criminalité transnationale, y compris, bien entendu, le trafic de drogues et les crimes connexes.

Bien que chaque pays conserve son autonomie en matière de sécurité intérieure, le consensus général entre les États membres de l'UE aligne, dans une large mesure,

¹³ Estudio de caso « ECN 10- 2024NCMCON - Las Antillas menores y su evolución como plataforma logística para el tránsito y almacenamiento de CHC hacia EE.UU, Europa, Asia y Oceanía. 2024 ». *Op. cit.* p. 12-14

les stratégies en fonction du niveau d'impact sur les territoires respectifs, notamment en ce qui concerne le trafic et l'usage de substances illicites telles que la cocaïne.

Cependant, la France, au cours des deux dernières années, a exprimé régulièrement sa préoccupation sur le sujet et les mesures prises par le gouvernement actuel sont percutantes ; elles vont au-delà d'un discours visant à « adoucir » la réalité, en confirmant la complexité de la situation que connaît actuellement l'Hexagone avec le trafic de drogues. Tout cela sans négliger le fait que chaque État membre de l'Union européenne adapte ses politiques étrangères et de soutien aux autres pays en fonction de ses priorités. Ainsi, la France a maintenu une approche en phase avec l'Union européenne, davantage axée sur la négociation pour ce qui est du problème du narcotrafic en Colombie.

Dans le cas de la Colombie, la politique et la réponse à la lutte contre les drogues dans la dynamique des « Amériques » ont été, et sont encore aujourd'hui, différentes. Comme mentionné précédemment, pour Bogotá, la lutte contre les drogues a été depuis les débuts un problème de sécurité nationale, en raison des liens étroits entre les narcotrafiquants et des groupes armés illégaux financés en partie par le trafic de stupéfiants, notamment à l'époque des guérillas des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Aujourd'hui, le discours politique en Colombie a changé, non pas en ce qui concerne les objectifs, mais dans la manière dont le problème est posé. Pour la politique de lutte contre les drogues menée par le président Gustavo Petro, la priorité est ainsi : « *Sembrando vida, desterramos el narcotráfico* » (semmer la vie, éradiquer le narcotrafic). Cependant, cette approche, plus sociale, suscite également des controverses.

La France, contrairement à la Colombie, perçoit le problème de l'extérieur, c'est pourquoi il semble plus logique pour l'Union européenne d'intervenir de manière consensuelle sur le plan social et de promotion du développement, en essayant, par exemple, de lutter contre la pauvreté, les inégalités et le chômage. Autrement dit, lutter contre les racines sociales du problème des drogues plutôt que de s'impliquer directement face à la production et au trafic depuis la Colombie.

Toutefois, en Colombie, en plus de ces aspects liés à la gouvernance de l'État, on ne peut ignorer ni la violence et la crise sécuritaire, ni la production et le trafic de cocaïne. Bien que le gouvernement actuel concentre ses efforts sur la lutte contre le narcotrafic, en cherchant à « oxygéner » le tissu social et les territoires, et, d'autre part, à « asphyxier » les nœuds des organisations narcotrafiquantes¹⁴, il ne faut pas oublier qu'en 60 ans de conflit, des politiques très différentes se sont succédé. Celles-ci ayant en grande partie échoué, cela a pu donner un sentiment d'impuissance. La vision de la Colombie face à la lutte contre la production et le trafic de drogues, en

¹⁴ *Ibid.* p. 14.

particulier la feuille de coca et la cocaïne, a donc évolué, notamment à partir d'éléments concernant la coopération internationale. En effet, tous les antécédents et modèles qui ont précédé l'état actuel des cultures et de la production de cocaïne ont laissé des enseignements. Cela peut être observé dans le chapitre n°8 du document officiel colombien de la politique antidrogue 2023-2033, dans lequel il est question de la « *diplomatie internationale pour le changement* ».

L'approche du gouvernement repose sur la théorie selon laquelle, sans changements et ajustements dans le discours international sur la lutte contre les drogues, toute action de l'État reste limitée ; il assure également qu'« *une partie du succès de la politique antidrogue de la Colombie dépendra d'un cadre international cohérent et flexible qui permettra de relever de manière adéquate les défis changeants liés à la production, au trafic et à la consommation* »¹⁵.

Parmi les objectifs, il est prévu de « *consolider un bloc de pays* », présentant un discours aligné pour générer de nouvelles stratégies, avec une vision disruptive des théories classiques et sous l'angle des droits de l'homme. De plus, le gouvernement propose un niveau de responsabilité internationale, proportionnel au niveau de demande de drogues des pays consommateurs. En d'autres termes, « *la participation la plus représentative des pays ayant une plus grande demande de drogues, incitant à un plus grand effort pour réduire la demande interne* »¹⁶.

Enfin, le gouvernement colombien attribue une responsabilité plus grande aux pays qui, d'une manière ou d'une autre, sont connectés à ce fléau, exigeant un engagement plus fort qui devra sûrement être cohérent avec les actions entreprises sur le territoire colombien concernant la dynamique des cultures et de la production. À ce stade, la France serait considérée comme l'un des alliés les plus fortement engagés.

Dynamique opérationnelle : la Marine colombienne et sa relation avec les autorités françaises

Les forces militaires de la Colombie sont naturellement amenées à mettre en œuvre les politiques de l'État, sous la direction de la présidence de la République et du ministère de la Défense nationale. Dans ce cadre, la Marine colombienne dispose d'un « *Plan Naval de Coopération Internationale en Sécurité et Défense* » pour la période de 2024 à 2027, ayant pour objectif stratégique le renforcement des capacités opérationnelles à travers la coopération avec les institutions militaires et/ou d'autres organismes des pays alliés.

Le plan couvre différentes problématiques sous l'angle de la coopération. Concernant les aspects clés, on trouve la promotion du travail bilatéral, conjoint et multidimensionnel dans la lutte contre le narcotrafic, la criminalité transnationale et

¹⁵ *Ibid.* pp. 96-99.

¹⁶ *Ibid.* pp. 96-98

les crimes connexes. De manière spécifique, la lutte contre les drogues est incluse dans le plan sous l'angle de l'amélioration de la sécurité maritime, ainsi que de la protection de l'environnement marin, de l'échange d'informations de renseignement naval et de l'interopérabilité, dans le seul but de contribuer à la stabilité régionale, à travers l'amélioration continue des expériences et de la coopération¹⁷.

Concernant les menaces auxquelles fait face la Marine colombienne, la France a été l'un de ses alliés dans les Caraïbes et dans le Pacifique au cours de la dernière décennie, avec une participation progressive dans le théâtre des opérations. La principale activité criminelle maritime en Colombie est le narcotrafic et la contrebande. Avec l'augmentation de la production de cocaïne, ces activités entraînent une explosion du trafic de navires chargés de drogue, générant ainsi, en matière de sécurité nationale, une menace pour les pays récepteurs de la cocaïne sur leurs côtes.

Dans ce trafic incessant de substances illicites, le Plan stratégique de la Marine colombienne prévoit des « risques géopolitiques » associés à « l'instabilité régionale » et aux « tensions territoriales », qui finissent par influencer les relations bilatérales en matière de coopération en sécurité et défense. Cela rend nécessaire l'intervention des États qui, en raison de leur situation géographique ou de leurs relations bilatérales, peuvent unir leurs efforts contre un même problème ou phénomène.

La Marine française comprend, à partir de ce scénario opérationnel, l'importance de fermer l'accès aux voies maritimes pour les narcotrafiquants. « *Cannabis, cocaïne, héroïne, amphétamines : les trafiquants utilisent toutes les stratégies pour transporter les drogues depuis les zones de production jusqu'aux réseaux de distribution. Dans la Méditerranée ou les Antilles, dans les océans Indien et Atlantique, ils utilisent largement les routes maritimes pour déplacer leur marchandise* »¹⁸.

Pour lutter contre le trafic illicite en mer, la politique des Forces armées françaises, sous la direction du chef d'état-major, constitue une partie essentielle du dispositif et de la mise en œuvre du « Plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants », lequel a été renforcé après 2019 sous la direction du ministère de l'Intérieur ainsi que des institutions habilitées pour l'action territoriale, telles que la Douane, la

¹⁷ Armada de Colombia « Plan Naval de Cooperación Internacional en Seguridad y Defensa - PCISD de la Armada de Colombia (ARC) en su compromiso con la Seguridad y Defensa Nacional » 2024-2027.

¹⁸ Bronnec M., Liddiard M., Brichaut P. (2024). « Narcotrafic, lutte en haute mer », *Cols bleus, le magazine*, en ligne : <https://www.defense.gouv.fr/marine/cols-bleus/cols-bleus-magazine/passion-marine/narcotrafic-lutte-haute-mer>

Police et la Gendarmerie¹⁹. De plus, la stratégie du secteur de la défense a également été renforcée au niveau du chef d'état-major des Forces armées (CEMA), à travers le Programme 178 « Préparation et emploi des forces », qui inclut la lutte contre le trafic illicite de drogues, dans les zones de responsabilité maritime de la France métropolitaine ainsi que dans les territoires d'outre-mer, les Antilles occupant une place primordiale ces dernières années.

Plus précisément, la Marine nationale française joue un rôle important et consacre des moyens et des capacités à la surveillance et au contrôle du trafic maritime, à l'exécution d'opérations d'interdiction maritime et à l'échange d'informations de renseignement, avec des résultats significatifs en mer, notamment pour la saisie de cocaïne et d'autres stupéfiants et pour le démantèlement des structures narcotraquantes²⁰. Les données des deux dernières années indiquent une progression nette des résultats opérationnels. L'augmentation de la présence militaire, qui se traduit par des moyens maritimes et aériens dans la zone des Antilles, peut être l'une des explications, avec également la remontée des informations du renseignement partagées entre la Colombie et la France. Mais cela est aussi, sans doute, lié à l'accroissement des cultures en Colombie, ce qui pourrait suggérer une hausse de la production de cocaïne, et, par conséquent, une augmentation du nombre d'événements maritimes impliquant des navires chargés de drogue.

Dans le rapport sur les résultats, uniquement pour les Antilles, de 2022 à 2024, le « *rythme exceptionnel et historique* » est mis en évidence. « *Et au 23 mai 2024, le nombre de saisies atteignait 28,5 tonnes de stupéfiants saisies dans l'Atlantique, dont 11,6 tonnes de cocaïne ; aux Antilles, 14,7 tonnes de cocaïne...* »²¹. Les mêmes données, pour 2023, sont comparées dans le graphique suivant, avec celles du rapport de saisies aux Antilles, qui figure dans l'annexe « Préparation et emploi de la Force » dans la lutte antidrogue.

¹⁹ « Politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives » Document de politique transversale. Annexe au projet de loi de finances pour 2025 : https://www2.assemblee-nationale.fr/static/17/Annexes-DL/PLF2025-Oranges/10-Orange_Drogues.pdf

²⁰ *Ibid.* p. 55.

²¹ *Ibid.* pp. 53-56.

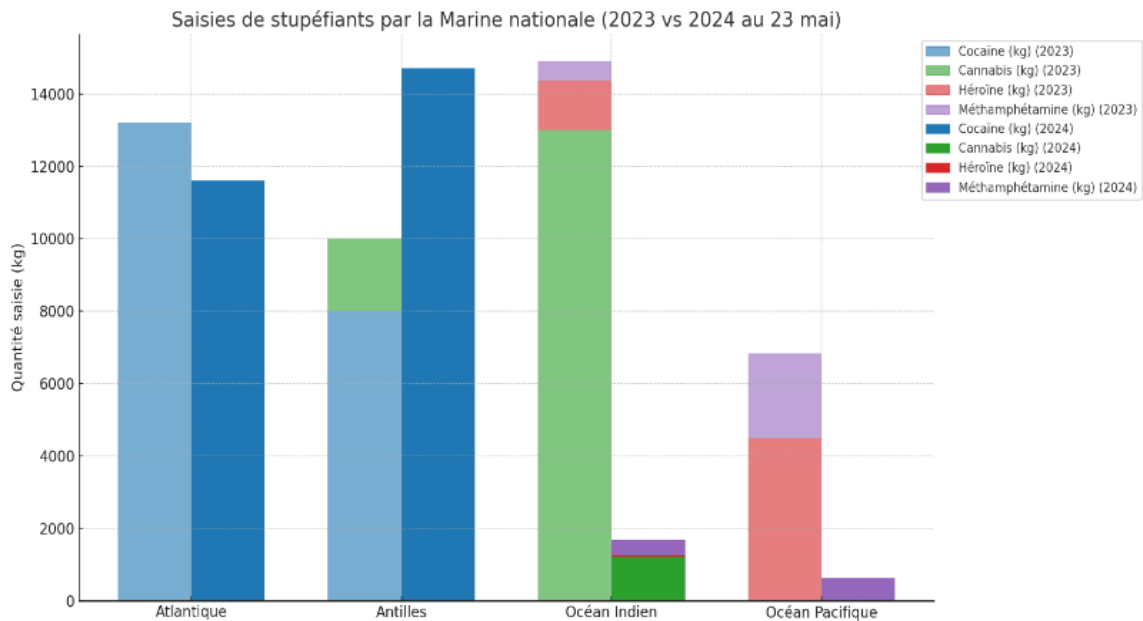


Figure 2. Saisies de stupéfiants par la Marine nationale (2023 vs 2024) Source : Document de politique transversale. Annexe au projet de loi de finances pour 2025. Politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Toutes les variables sont liées entre elles : c'est un commerce qui touche transversalement des aspects de sécurité, d'économie, de société et de santé publique, mettant une fois de plus en lumière l'importance du travail interinstitutionnel et de la coopération internationale.

Selon les mots de l'Amiral Xavier Magne, officier de la Marine française, les opérations contre le trafic illicite de drogues en mer « *créent des opportunités de coopération interinstitutionnelle et internationale, grâce à l'optimisation des ressources non seulement en termes de navires et d'avions militaires, mais aussi à la simplification du cadre juridique national et international, afin de frapper de manière décisive la criminalité organisée en mer, comme un défi du XXI^e siècle* »²².

La lutte contre la drogue dans la relation bilatérale entre la France et la Colombie : une question de sécurité et de défense

Dans le contexte des « menaces mondialisées »²³ telles que le trafic de drogues, les questions de sécurité nationale et de défense des États sont intrinsèquement liées lorsqu'il s'agit de défendre la souveraineté, la paix et l'intégrité de la population.

La narration politique et militaire en Colombie face à la lutte contre les drogues, depuis ses débuts, a indiscutablement intégré les aspects de la défense et de la sécurité nationale, étant donné qu'il s'agit d'une menace qui, se nourrissant des

²² *Ibid.* p. 97.

²³ Milet Paz V. (1997). *Narcotráfico y seguridad en América Latina y el Caribe: informe especial*. Santiago de Chile: FLACSO Chile, pp. 39-40.

racines du conflit armé interne du pays, portait atteinte à la paix et à la stabilité de la population. Par la suite, les groupes armés prétendaient même revendiquer des droits politiques, justifiant ainsi, au nom de la lutte sociale, les attaques perpétrées contre la population civile.

Pour la Colombie, et en raison de l'intensité du conflit armé, les Forces armées ont historiquement constitué une ressource primordiale dans l'effort de lutte contre les drogues. Cette intervention dans le problème du narcotrafic par le biais de la Force publique « *implique des difficultés d'ordre juridique, constitutionnel et politique, en raison de son approche de défense* »²⁴.

De même, la posture de la Colombie, tout comme celle des autres pays andins, est liée à la réaction adoptée face aux politiques et accords avec les États-Unis concernant la réduction de l'offre de cocaïne, ce qui rend la participation des forces armées encore plus visible dans les opérations antidrogues. Cela a comme effet une implication du secteur de la défense, en plus de celui la sécurité intérieure, dans l'effort de l'État, comme c'est le cas en France.

Dans le pays européen, la lutte contre les drogues, en conformité avec les standards internationaux des Nations Unies et de l'Union européenne, repose en effet sur les épaules du ministère de l'Intérieur, en tant que centre du dispositif national de lutte contre les stupéfiants, lesquels sont donc considérés comme un problème de sécurité. Cela se traduit par des directives de répression du trafic illicite à travers la Police, la Gendarmerie et la Douane françaises.

Cependant, malgré ce cadre juridique qui intègre la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)²⁵, dont la fonction est de coordonner les moyens et le plan gouvernemental dédié, avec principalement les ministères de l'Intérieur et de la Justice (mais aussi de la Santé), il paraît impératif d'assurer une coordination parallèle avec d'autres parties de l'exécutif, telles que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Grâce à la coopération internationale et aux accords multilatéraux, la France et la Colombie peuvent dès lors mettre en œuvre des opérations conjointes contre le trafic de drogues.

Cette coopération trouve donc une manifestation concrète en mer. Avec la loi pour la coopération bilatérale en matière de sécurité, approuvée par les deux pays en 2005, la dynamique opérationnelle entre les deux États a contribué à ce qu'une composante de la défense française, la Marine nationale, participe ainsi à des opérations antidrogues dans la mer des Caraïbes, et également dans le Pacifique colombien.

Toutefois, la Marine nationale française s'est adaptée à ces scénarios opérationnels et tactiques, avec des moyens maritimes et aériens, en collaboration avec d'autres

²⁴ *Ibid.*, p. 36.

²⁵ Voir par exemple : <https://onu-vienne.delegfrance.org/Lutte-contre-la-drogue-en-France>

institutions de l'État disposant de l'autorité pour réaliser des opérations antidrogues (NARCOPS en mer), ce qui lui permet de réaliser d'importantes saisies et des arrestations de groupes de narcotrafiquants.

Les défis historiques de la coopération dans la lutte contre la drogue

La coopération reste, du point de vue humain, une question de solidarité impliquant des actions fermes fondées sur des valeurs morales, qui peuvent déboucher soit sur ce qui pourra être considéré comme de mauvaises initiatives, soit sur d'excellentes solutions face à un problème donné. Le cas de la coopération entre la Colombie et la France dans la lutte contre le narcotrafic, tout comme celui de la majorité des pays alliés, repose sur le « *concept de responsabilité commune et partagée comme principe du droit international [...] Cependant, la responsabilité partagée dans la lutte contre les drogues à l'échelle transfrontalière ne sera effective que lorsque les États rempliront pleinement leurs obligations au niveau national* »²⁶.

La coopération entre la France et la Colombie a connu des évolutions, grâce à une adaptation politique et militaire face à la mutation de la menace du narcotrafic. Bien que la situation soit complexe en raison de l'augmentation des cultures et de l'offre de cocaïne, les deux pays continuent chaque année, dans le cadre de la coopération bilatérale, de se réunir pour discuter de sujets allant de la coopération technique et militaire au soutien juridique, en passant par différents projets sociaux pour la substitution des cultures.

La coopération franco-colombienne contre le trafic de drogues présente encore d'importants défis à relever. Par exemple, transposer sur le terrain les politiques antidrogues, ainsi que les stratégies de chaque État dans un scénario commun, comme en mer des Caraïbes, où se déroulent de manière permanente des opérations contre le narcotrafic menées par les marine colombienne et française, nécessite encore un effort important de coopération technique et d'interopérabilité. Cependant, dans la lutte antidrogué, la capacité maritime et opérationnelle a nettement progressé en matière d'interopérabilité entre les unités des deux marines, ce qui permet plus d'efficacité, non seulement grâce aux navires déployés en mer, mais aussi par la fluidité dans l'échange de renseignements.

Ces défis montrent l'importance de la coopération bilatérale pour consolider la stratégie antidrogué, mais surtout pour mesurer prospectivement les progrès de la coopération en matière de sécurité entre les deux pays, ce qui pourrait permettre aux gouvernements de créer une feuille de route pour de multiples actions communes à envisager encore dans l'avenir.

²⁶ Rapport de l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants), (2012). Chapitre 1 : « Responsabilité partagée en matière de lutte contre la drogue ».

Les mécanismes de coopération actuels et les nouveaux défis pour les forces de sécurité face à l’hybridation des trafics de drogues

Les outils de coopération sont conçus pour faciliter la coordination entre les gouvernements et leurs institutions, avec leurs homologues d’autres États, afin de faire face à diverses problématiques physiquement impossibles à contenir de manière isolée, sans le soutien d’autres acteurs, comme c’est le cas du trafic de drogues et de tous les crimes connexes de nature transnationale. Néanmoins, les groupes de trafiquants de drogues se sont adaptés et ont évolué selon toutes sortes de modalités pour atteindre leur objectif principal dans la chaîne de production de drogues, à savoir le transport et l’arrivée des marchandises illégales dans les ports de destination.

C’est pourquoi « *la coopération en matière de sécurité maritime est une étape nécessaire pour faire face à la criminalité organisée transnationale* »²⁷. Les tactiques de dissimulation et l’hybridation des moyens utilisés exigent de plus en plus un effort opérationnel important de la part des institutions, non seulement dans la phase de transport, mais aussi dans l’étape de blanchiment d’argent, qui est le moment où se gonflent les caisses de toute activité criminelle, camouflées dans l’économie légale de nombreux États.

Pour relever ces défis au niveau opérationnel dans le contrôle des activités illégales, les États recourent à des mécanismes de coopération, cherchant, à travers l’inter-institutionnalité, les moyens de lutter de manière multilatérale contre le trafic de drogues.

Défis en matière de coopération : asymétries opérationnelles entre les deux pays

Au niveau opérationnel (les forces engagées sur le terrain qui réalisent les actions de lutte contre les drogues), il existe plusieurs asymétries et différences sur lesquelles les deux pays doivent encore travailler, d’abord au niveau diplomatique et stratégique. La coopération en mer doit aussi être plus harmonieuse, alors que les distances entre la Colombie et les Antilles françaises, par exemple, dépassent les 1 000 milles nautiques. C’est donc un vaste espace, où des moyens permanents sont nécessaires, c’est-à-dire des navires, des avions de patrouille et des services de renseignement.

Cette asymétrie au niveau tactique et opérationnel (interopérabilité) affecte à long terme la coopération dans la lutte contre le narcotrafic. Dans les Caraïbes, plusieurs États ont joué un rôle important dans la région pour appliquer la loi maritime, à

²⁷ Rivera-Páez S. I., Espinel-Bermúdez J. R. (2022). *Asuntos marítimos y relaciones internacionales*. Escuela Superior de Guerra « General Rafael Reyes Prieto », p. 145. En ligne : <https://esdeglibros.edu.co/index.php/editorial/catalog/book/133> [consulté le 18 mars 2025].

commencer par les États-Unis, qui ont une forte influence dans le domaine maritime, suivis par la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et d'autres États possédant des territoires d'outre-mer. Avec la Colombie, ces pays coordonnent leurs efforts à travers divers mécanismes de coopération, tels que la Task Force Interagency Conjointe du Sud des États-Unis (JIATF-South), qui a vocation à fournir des moyens et des capacités pour frapper le narcotraffic dans la région²⁸. Cet effort considérable, de coopération multilatérale à tous les niveaux, nécessite du temps, de la formation, du budget et de la détermination pour accroître l'interopérabilité des moyens utilisés par chaque État participant.

Nonobstant, face à la posture géopolitique des États-Unis qui tend à être hégémonique, la France joue un rôle très important²⁹ pour combler l'écart d'opérabilité avec la Colombie, mais aussi avec les pays insulaires des Caraïbes, afin d'augmenter la capacité de réaction face aux menaces du trafic de drogues. Paris pourrait ainsi susciter davantage de cohésion et remettre en question le leadership de Washington.

Facteurs géopolitiques de la coopération franco-colombienne : le rôle de l'influence et de la pression internationale dans l'action de chaque État (France et Colombie)

Savoir qui est affecté par le trafic de stupéfiants et de quelle manière renseigne sur les intérêts des États à agir dans ce domaine. Les politiques antidrogues sont également le résultat de l'équilibre des pouvoirs au niveau mondial. Paradoxalement, les foyers de production de drogues ont profondément implanté leurs racines dans des pays en développement, sous-développés ou avec une grande inégalité et pauvreté (indice de Gini), comme c'est le cas de pays tels que la Bolivie, le Pérou, la Colombie, le Myanmar, l'Afghanistan ou encore le Mexique. D'autres pays, bien qu'ils ne soient pas producteurs, servent de transit ou de « médiateurs » dans le commerce, comme le Brésil, le Venezuela, la Guinée-Bissau, le Maroc, etc. La liste peut être longue, jusqu'aux destinations finales d'achat et de consommation, à savoir les États-Unis, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, l'Italie, la Chine, entre autres.

La réflexion porte plutôt sur les puissances qui dirigent les politiques antidrogues dans le monde, les États qui imposent des sanctions, ceux qui ont voix au chapitre dans les institutions intergouvernementales, dans les traités de coopération, ceux qui décident ou étudient la viabilité de la pénalisation du trafic de cocaïne ou de marijuana, par exemple. Il s'agit dès lors de saisir sous quel prisme sont étudiées les propositions innovantes pour faire face au marché illégal de drogues.

²⁸ *Ibid.* pp. 6-11

²⁹ Borer L.-A. (2012). « Action française et coopération internationale pour lutter contre les activités maritimes illicites dans la mer des Caraïbes ». *Outre-Terre*, 33-34(3), 619-634. <https://doi.org/10.3917/oute.033.0619>.

L'influence et la diplomatie des puissances économiques jouent un rôle fondamental. Malgré la globalité du sujet, les États-Unis ont tracé la voie des politiques et du rythme avec lequel les progrès sont réalisés. Alors qu'ils n'ont pas vraiment réduit leur demande, ils exercent une pression forte sur les pays producteurs, tout en octroyant des sommes importantes pour la lutte contre le narcotrafic. La France doit donc elle aussi composer avec la dynamique des États-Unis face à leur ingérence politique et diplomatique en matière de sécurité, tout comme l'ensemble de l'Union européenne.

La volonté politique des États et la priorité accordée à la problématique actuelle du narcotrafic

Même s'il existe des asymétries, voire des divergences, dans les politiques antidrogues de la Colombie et de la France, la volonté des deux États est inscrite dans des accords de coopération, lesquels prévoient la fourniture d'aide technique sur des problèmes spécifiques et l'échange d'informations³⁰.

Cette relation a été progressive en termes de coopération ; les positions internes et la volonté de chaque État ont permis que les relations bilatérales restent stables. La représentation diplomatique, tant à Paris qu'à Bogotá, ainsi que la coopération et les rencontres en haut lieu, témoignent de l'engagement mutuel de la Colombie et de la France. Bien que les gouvernements des deux nations aient effectué des transitions politiques qui ont introduit certains changements internes dans chaque cas, notamment sur les plans politique, économique, social et même en matière de sécurité et de défense, cela n'a pas entraîné d'impacts ou d'effets importants sur les relations internationales bilatérales.

De plus, la France, au cours des dernières années, a mis en œuvre une série de mesures visant à renforcer les politiques et actions contre le narcotrafic à toutes les échelles, du micro-trafic jusqu'au contrôle des grands cartels, tant sur le territoire français que dans les zones d'outre-mer et les régions frontalières. La création dans l'Hexagone, en 2020, de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) en est une bonne illustration. Les accords de coopération militaire, avec la Colombie notamment, expriment également la volonté de la France, d'agir pour la lutte contre le trafic de drogues.

La disposition géostratégique de la Colombie et de ses alliés

L'un des principaux facteurs externes en géopolitique est la géographie. La Colombie et la France, situées sur des continents différents, ne partagent pas de

³⁰ Agencia Presidencial de Cooperación Internacional de Colombia (2022). « Acuerdo de Cooperación Técnico y Científico. ACP, Gobiernos de Colombia y Francia ». URL : <https://www.apccolombia.gov.co/sites/default/files/2021-10/Acuerdo%20marco%20de%20coop%20Francia%20Col%201963.PDF>

frontières, mais ont en commun une présence dans la région maritime des Caraïbes, avec des territoires ultramarins français tels que la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces zones maritimes, mais aussi aériennes, se sont révélées stratégiques pour les routes du narcotrafic, de la contrebande, de la pêche illégale et pour d'autres crimes transnationaux. La guerre contre le narcotrafic doit donc concerner tous les États présents dans la zone, car tout territoire permettant le développement d'activités illégales constitue un terrain fertile pour les organisations criminelles transnationales.



Figure 3. Carte schématique de l'espace maritime de la Colombie et de la France dans les Caraïbes ; source : <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/st-barth.htm> ; <https://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr>

La lutte conjointe contre la drogue n'est pourtant pas homogène. Une voie aérienne, depuis le Venezuela, permet par exemple aux avions légers chargés de cocaïne de « s'échapper » des contrôles et d'atteindre des destinations comme la Jamaïque ou le Nicaragua³¹. La République dominicaine représente également une étape clé pour l'acheminement de la drogue vers les États-Unis. Les embarcations qui partent de la Colombie, dans le nord de la Péninsule de la Guajira, arrivent en effet sur les côtes dominicaines avant de prendre la route vers Porto Rico, où des conteneurs embarqués sur des navires atteindront ensuite les États-Unis ; d'autres traverseront l'Atlantique jusqu'en Europe³².

³¹ Borer L.-A., *op. cit.*

³² *Ibid.* pp. 8-12.

La Martinique et la Guadeloupe, ainsi que les territoires appartenant aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, possèdent des pistes d'atterrissage pour des avions légers, mais peuvent aussi accueillir des voiliers, des embarcations et des bateaux de pêche chargés de drogue.

Un engagement permanent et la volonté des États voisins de la Colombie, tels que les États-Unis, la France et les autres pays européens présents dans la région des Caraïbes, apparaissent dès lors nécessaires pour déployer des moyens suffisants et faire du partage de renseignements, afin de favoriser une lutte plus homogène, plus interopérable et d'obtenir de plus grands succès contre le trafic de stupéfiants. Bien entendu, cela peut aller de pair avec d'autres politiques, visant en particulier à régénérer le tissu social affecté, depuis de nombreuses années, par ce phénomène criminel.

Conclusions

Une activité illégale transnationale telle que le trafic de drogues nécessite une stratégie internationale solide. Le défi réside dans la capacité à matérialiser les politiques sur le terrain, en matière de prévention de la consommation ainsi que dans la réduction de l'offre et de la demande ; il convient aussi, de façon responsable, de pouvoir évaluer les changements réalisés par la mise en œuvre de ces politiques.

Dans cette perspective, la Colombie et la France doivent continuer à multiplier leurs efforts, en rendant plus visible leur pouvoir d'influence pour traiter les problèmes de drogues. Le rôle de la France dans les Caraïbes, en tant que puissance maritime et militaire influente, pourrait néanmoins être remis en cause par l'intervention d'acteurs encore plus imposants comme les États-Unis. De son côté, la Colombie, également sous la pression diplomatique des États-Unis, pourrait étendre ses alliances et, dans le cadre de la multilatéralité, renforcer sa stratégie nationale antidrogue face à la constante mutation et hybridation du narcotrafic.

L'espace de coopération bilatérale entre la France et la Colombie nécessite une approche multidisciplinaire. Pour faire face à l'évolution de la menace, il ne suffit pas de comprendre les impacts que le crime transnational et le commerce des drogues ont générés jusqu'à ce jour. Il est nécessaire d'adapter et de préparer les autorités afin qu'elles puissent anticiper les problèmes.

L'un des points les plus difficiles à aborder dans cet article a été d'envisager la coopération France-Colombie à la fois comme une dynamique avec des intérêts communs face à une même menace, et comme un partenariat où chacun des acteurs poursuit ses propres stratégies dans des perspectives encore incertaines concernant l'évolution du trafic.

Alors qu'en Colombie, la politique actuelle prône « la dénarco-tisation du discours », la priorisation des besoins des cultivateurs et la lutte antidrogue avec un effort principal en mer, la France, de son côté, renforce ses moyens dans la lutte contre le crime organisé lié au trafic de drogues dans plusieurs régions de son territoire. Elle augmente le budget pour réduire l'offre et tente de se préparer face à la croissance exponentielle du flux de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers l'Europe³³.

Aujourd'hui, la Colombie atteint des chiffres records en matière de production potentielle de cocaïne ; la courbe de production va-t-elle de nouveau se stabiliser ? Doit-on attendre des mesures plus restrictives en cas de changement de gouvernement ? Une réponse à la pression internationale, notamment des États-Unis, aura-t-elle lieu en raison de l'augmentation des cultures ?

En ce qui concerne la France, on peut se demander si l'effort politique répressif, militaire et sécuritaire, qui tente d'« étouffer » le trafic et le commerce de cocaïne et d'autres substances stupéfiants, par le biais de la justice, va se poursuivre avec la même intensité, et si le pays réussira à freiner la consommation qui augmente substantiellement depuis quelques années. Autrement dit, la France parviendra-t-elle à trouver un équilibre pour stopper le débordement de la cocaïne sur son territoire ?

Ce cycle pourrait donc s'avérer très long, mais, au sein de la communauté internationale, aucun des deux États ne semble être disposé à accepter un échec définitif des politiques mises en place pour lutter contre le trafic de stupéfiants, et cela, d'ailleurs, non seulement sur leurs territoires, mais dans le monde entier.

³³ Laniel L. (2026), « L'offre de cocaïne en Europe : la tendance haussière se poursuit », *Politiques des drogues*, n°10.

La probation prétorienne pour toxicomanes

France Donneaux

Premier Substitut du Procureur du Roi – Magistrat de référence stupéfiants
Parquet du procureur du Roi de Liège - Section criminalité organisée

L'arrondissement judiciaire de Liège est confronté à une importante problématique en matière de consommation de produits stupéfiants.

Cette dépendance aux drogues est également génératrice de nombreux faits connexes de petite délinquance urbaine. Il est évident que cela participe grandement au sentiment d'insécurité de la population. La toxicomanie est ainsi devenue une importante préoccupation du parquet de Liège, tant au niveau de l'ampleur de la problématique qu'en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour y faire face. La probation prétorienne pour toxicomanes (dite PPTOX) a pour but d'offrir aux consommateurs de drogues des trajectoires autres que les poursuites pénales classiques, davantage adaptées à la problématique de consommation.

Ce programme PPTOX vise une meilleure prise en charge des usagers de produits stupéfiants (drogues parfois appelées « douces » et « dures »), sources de nuisances publiques et auteurs de faits de petite délinquance.

La prise en charge repose sur un contrat d'engagement personnalisé entre le parquet et le justiciable pendant un délai d'épreuve. Cette mise à l'épreuve est proposée avant toute poursuite. Il s'agit d'une démarche volontaire du justiciable.

Centré sur le justiciable et fondé sur le principe de « latence zéro » (réaction rapide du parquet et mise en route quasiment immédiate de la mesure), ce projet participe à l'individualisation de l'action pénale et encourage la responsabilisation et la participation active des intéressés à la gestion de leur sort dans l'institution judiciaire. La PPTOX nécessite dès lors une bonne collaboration intersectorielle (police, justice et soins).

Lorsque le justiciable s'engage, devant le conseiller stratégique drogue (acteur de justice, attaché au parquet), à satisfaire aux conditions de la mesure probatoire, le conseiller l'acte dans son rapport d'entretien. Le conseiller et le justiciable signent conjointement ce rapport. Ce dernier est alors invité à prendre contact, le jour même, avec le service d'avis et d'orientation afin que soient réalisés le diagnostic et l'orientation de l'intéressé dans le service de prise en charge adapté.

Une fois ce diagnostic établi par le psychologue requis, un parcours de soins sera élaboré en collaboration avec le justiciable, avec pour finalité la réhabilitation

psychosociale.

En cas d'accord sur le programme de prise en charge, le psychologue prend contact avec les services concernés, expose le contexte de l'intervention auprès des intervenants, discute de la pertinence des modalités de prise en charge et de la faisabilité de cette dernière. Au besoin, il réadapte le projet en accord avec le justiciable avant de prendre les rendez-vous nécessaires.

La politique d'orientation dans le réseau de soins se fait selon les principes en vigueur dans le service d'avis et d'orientation, à savoir les notions de :

- territorialité : les services d'aide situés dans les alentours du lieu de vie du justiciable sont privilégiés dans l'élaboration d'un projet de prise en charge ;
- valorisation des ressources résiduelles : les liens sociaux, familiaux, professionnels et également les éventuels contacts avec des institutions d'aide et de soins dont le justiciable bénéficie encore sont protégés dans l'étude du programme d'accompagnement ;
- pluri-orientation : les dimensions sanitaire, psychologique et sociale sont toutes examinées dans l'orientation du justiciable ;
- partenariat conventionné : le service d'avis et d'orientation peut orienter dans l'ensemble du réseau liégeois spécialisé.

Lorsqu'une nouvelle infraction est commise durant le délai d'épreuve, le magistrat apprécie la situation. Il peut décider de ne pas interrompre la mesure mais de rappeler fermement au justiciable les engagements pris et les enjeux encourus.

Dans d'autres cas, lorsque le magistrat l'estime nécessaire et après concertation avec le conseiller, le juge peut décider de prolonger la mesure par une nouvelle période d'épreuve.

Lorsque le conseiller stratégique drogue estime que le justiciable ne respecte pas ses engagements et que la mesure ne doit pas se poursuivre, il en informe le magistrat au moyen d'un rapport final. Ce dernier décide de révoquer ou non la mesure. En cas de révocation, le magistrat cite le justiciable devant le tribunal correctionnel.

En conclusion, la probation prétorienne PPTOX se définit comme la possibilité de proposer aux justiciables, consommateurs de drogues, une prise en charge adéquate et une mise à l'épreuve ayant pour objectif final le classement sans suite de leur dossier. Elle vise également à restaurer la dignité et à responsabiliser le justiciable face à cette problématique qu'est la consommation de stupéfiants.

LES NOUVEAUX LIVRES – Présentations des éditeurs

Daniel Benamouzig et Joan Cortinas Muñoz, *Des lobbys au comptoir. L'industrie de l'alcool contre la santé, Raisons d'agir, 2025.*

Chaque année, l'alcool cause 41 000 morts en France, mais son industrie demeure puissamment ancrée dans la culture nationale. Ce livre, fondé sur une enquête approfondie, retrace les stratégies déployées par les producteurs de vin, bière et spiritueux pour influencer les mesures de régulation de l'alcool et freiner toute politique de prévention ambitieuse. En analysant leurs réseaux, alliances et arguments, il éclaire les mécanismes d'un lobbying discret mais redoutablement efficace. Derrière les terroirs et la convivialité, il dévoile une économie politique de l'alcool où la santé publique se heurte à des intérêts économiques puissants.

Pierre Chappard, Jean-Pierre Couteron, Alain Morel (sous la direction de), *Aide-mémoire - Réduction des risques liés à l'usage de drogues - 2e édition, Dunod, 2026.*

On a cru pendant longtemps que se focaliser sur les impacts négatifs des drogues envers les individus et leur santé permettait d'en dissuader l'usage. En réalité, l'usage des drogues licites ou illicites, médicaments psychotropes compris, comporte des risques mais apporte aussi des bénéfices aux personnes consommatrices. Dénier cette réalité, c'est dénier la fonction adaptative des consommations de drogues et le lien étroit entre addictions et mal-être social. C'est invisibiliser les raisons de l'échec des politiques tournées vers la prohibition et l'abstinence. Au contraire, les stratégies politiques et de soins qui s'appuient sur cette balance bénéfices/risques aident et accompagnent plus efficacement les personnes usagères dans la gestion de leur consommation et le choix des changements qu'elles veulent et peuvent opérer. Tel est l'objectif de la réduction des risques. Mais ces politiques et actions ne peuvent obtenir de résultat sans reconnaître la légitimité des personnes usagères de drogues à y être pleinement impliquées et la nécessité pour les institutions et les acteurs de santé de coopérer avec elles et leurs associations. C'est pourquoi cette deuxième édition a pris le parti de donner, aux côtés des professionnels, une large place aux associations, militants et actions d'auto-support, et de coproduire ensemble les notions clés et les pratiques à haut potentiel d'innovation et de transformation sociale de la réduction des risques d'aujourd'hui. Avec : C. Andréo, E. Avril, L. Babe, C. Ben Lakhdar, S. Béziau, F. Bladou, P. Carrieri, N. Chambon, A. Coppel, J.-R. Dard, P. Declé, M. Dos Santos, C. Duplessy, S. Escot, M. Fieulaine, S. Garbolino, O. Gornes, M. Jauffret-Roustide, N. Latour, G. Le Bourhis, J. Levy, J.-P. Lhomme, E. Marbais, V. Martin, N. Meliava,

G. Penavayre, G. Pfau, P. Poirson, F. Pourchon, J. Rayneau, P. Roux, G. Rozsypal, P. Sérié, O. Simon, N. Tissot, M. Waelchli

Michel Craplet, *Le pouvoir et l'ivresse : de Noé à Elstine*, Odile Jacob, 2026.

Ce livre explore les liens entre ivresse et pouvoir depuis les ivresses de petits tyrans domestiques, souvent violents envers femmes et enfants, jusqu'aux ivresses connues ou cachées de personnages historiques : Eltsine, Churchill, Bismarck, Cambronne, Louis XVI, le Prince Noir, Attila, Alexandre le Grand. De nombreux événements survenus au cours des révolutions et des guerres ont été déterminés par l'ivresse des combattants. Les diplomates eux-mêmes connaissent l'effet apaisant de l'ébriété dans les négociations. Faire tomber les masques posés sur les problèmes liés à l'alcool conduit à reconsidérer bien des faits historiques ou plus récents. Même Noé dans l'Ancien Testament n'échappe pas à cette enquête. En désignant la consommation d'alcool parmi les causes de certains faits marquants du passé ou du présent, l'intention n'est pas de reconstruire l'histoire, mais plutôt d'apprécier à quel point une ivresse peut influencer ou modifier le cours des événements

Davy Garault, *Des addictions à l'addictologie*, L'Harmattan, 2025.

4 018 jours. 96 432 heures. 5 785 920 minutes. C'est avec cette précision mathématique que Davy Garault compte chaque instant de sa sobriété depuis ce jeudi 27 juin 2013 jusqu'en 2024. Onze années qui ont transformé un alcoolique chronique en expert de l'addictologie. Dans ce récit saisissant, il nous emmène à l'intérieur de son cerveau embué d'alcool et de substances psychoactives, révélant les afflications internes, les ambivalences et les désespoirs d'un homme prisonnier de ses addictions. Mais ce livre est bien plus qu'un témoignage : c'est un pont unique entre l'expérience vécue et la connaissance scientifique. Comment transformer sa souffrance en expertise ? Comment faire de son calvaire personnel une ressource pour aider les autres ? L'auteur nous guide dans cette métamorphose extraordinaire, offrant des pistes de réflexion précieuses aux professionnels, aux patients et à leur entourage. De la « gueule de bois » quotidienne à la « satisfaction intérieure » spinoziste, ce parcours de renaissance témoigne qu'il existe bien une voie royale vers la liberté. Car comme l'écrit l'auteur : « la liberté n'a pas de prix ». Un ouvrage essentiel qui éclaire d'un jour nouveau la complexité des addictions et la possibilité de s'en sortir.

Dominique Nora, *Voyage dans les médecines psychédéliques. LSD, MDMA, champignons hallucinogènes, transes...*, Grasset, 2025.

À travers reportages, témoignages, enquêtes sur les découvertes scientifiques et expérimentation personnelle de nombre des thérapies décrites dans cet ouvrage, Dominique Nora nous invite à un voyage pédagogique sur la piste d'une médecine psychédélique en pleine renaissance. LSD, champignons hallucinogènes, ecstasy : ces substances sont classées comme des drogues addictives, toxiques et sans intérêt médical. Et pourtant... Comme hier la transe hypnotique, les états modifiés de conscience induits par ces molécules psychédéliques - c'est-à-dire « qui révèlent l'âme »- pourraient, à certaines conditions, devenir de puissants outils au service d'une santé mentale en pleine crise mondiale. Aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, des centaines d'études cliniques testent des psychothérapies « augmentées » par ces psychotropes contre les dépressions résistantes, les angoisses de fin de vie, les troubles anxieux, le stress post-traumatique de tous ordres, les addictions ou les désordres alimentaires... La communauté scientifique tente d'adapter au monde contemporain ces « médecines » pratiquées depuis des millénaires par les peuples autochtones, explorées par la science occidentale dans les années 50 et 60, puis tuées par la « Guerre aux drogues » de Richard Nixon. La Suisse a déjà intégré la MDMA, la psilocybine des champignons hallucinogènes et le LSD à son arsenal psychiatrique. Longtemps rétive, la France vient d'achever sa première étude hospitalière pilote : un traitement à la psilocybine contre l'alcoolisme sévère. Les besoins de mieux-être psychique de nos sociétés déboussolées sont tels qu'un nombre croissant d'Américains et d'Européens ont à présent recours à des thérapeutes psychédéliques illégaux, ou tentent l'auto-médication. Ce qui peut s'avérer très dangereux. Ce livre n'est en aucun cas une incitation à devenir psychonaute, mais montre les bienfaits de ces « nouvelles anciennes thérapies » dans un cadre médical responsable.

Lionel Souche, Patrice Redon (dir.), préface de Benjamin Rolland, postface d'Hélène Donnadiou, *12 films pour comprendre les addictions*, Editions in Press, 2026.

Comment comprendre les addictions ? Au-delà des images spectaculaires propres à l'ivresse ou aux excès en tous genres, se jouent des distinctions essentielles : usage, mésusage, abus, dépendance, conduite addictive... À travers l'analyse de films croisée à une clinique éprouvée, cet ouvrage propose de clarifier des notions souvent confondues et d'en déployer les implications cliniques, sociales et culturelles, comme une invitation à mieux appréhender la complexité des comportements liés à l'addiction. Et si l'on (re)découvrait : l'ivresse avec le drame semi-autobiographique *Barfly* ; l'engrenage de la tabagie avec *Dying for a smoke* ; les spécificités en matière de public âgé avec le drame d'horreur *Requiem for a dream*... Auteurs : Yann Botrel, Malvina Chabilan, Hélène Donnadiou, Sylvie Esparbès- Pistre, Lydia Fernandez, Éric Loonis, Hipolyte Masson, Joanic Masson, Pascal Menecier, Patrice Redon,

Benjamin Rolland, Loetitia Rotheval, Nathalie Sierra-Scroccaro, Lionel Souche, Marina Torre Liabot, David Willems Federici.

Alice Valiergue, Alice Simon et Henri Bergeron, *Sous emprises. Méthamphétamine et inégalité sociales en Polynésie française*, Éditions du Croquant, 2026.

En Polynésie française, une forte préoccupation est apparue ces dernières années à propos de la consommation de méthamphétamine, nommée « ice ». Communément décrite comme un « fléau », l'ice est présentée dans la presse comme une menace pour l'équilibre de la société polynésienne. En revenant sur l'histoire de son arrivée en Polynésie française et les politiques publiques qui lui sont dédiées, cet ouvrage propose une nouvelle clé de lecture de ce phénomène très peu documenté. Il montre que l'ice est plutôt révélatrice d'une diversité d'emprises dont souffre une partie de la population polynésienne : celle d'une drogue chimique aux conséquences sanitaires parfois dramatiques face au manque d'accès aux services publics, mais aussi celle d'une histoire coloniale qui détermine la manière dont les problèmes publics sont formulés. En restant centrées sur la sanction au détriment de la prévention et de l'accompagnement, les politiques publiques s'enferment dans une logique répressive et contribuent à l'accroissement des inégalités sociales, qui sont déjà bien plus fortes que dans l'Hexagone. Or, l'entrée dans la consommation et le trafic reste étroitement liée à la pauvreté.

Mathieu Verboud, Christophe Bouquet, *Narcotrafic, le poison de l'Europe*, La Découverte, 2025.

Personne ne contrôle le marché des drogues. Ni les États ni le crime organisé. C'est ce que montrent Mathieu Verboud et Christophe Bouquet dans cette enquête pionnière – nourrie de nombreux entretiens avec des chercheurs, juges, douaniers ou policiers – sur le business model de la cocaïne en Europe. En partant de l'essor de la « Moco Maffia » aux Pays-Bas et en Belgique à partir des années 2000, ils remontent aux racines de l'histoire coloniale des Pays-Bas, tout entière tournée vers le commerce et la botanique, afin de dessiner le paradigme du « marché sans maître » qu'est aujourd'hui devenu le business de la cocaïne. Émerge soudain un monde fantôme, déterritorialisé, ultra-concurrentiel, où les ordres donnés par téléphone dans un coin du globe sont exécutés à l'arme de guerre dans un autre. Un monde qui prospère grâce à la prohibition des drogues. Un monde totalement a-régulé, régi seulement par des flux, où aucun « cartel » ne décide seul des volumes et des prix. Face à lui, des États sans stratégie ni diagnostics sérieux mènent à « la drogue » une guerre sans fin qui, d'un côté, alimente la production et la violence homicide dans les pays producteurs et, de l'autre, partout dans le monde, monopolise une part considérable des ressources publiques sans résultats probants. Ce monde criminel, distinct du modèle vertical des mafias historiques, est désormais la principale menace à la sécurité intérieure du continent européen. Ce livre est l'histoire d'une guerre en tous points asymétrique.

APPEL À ARTICLES POUR LA REVUE POLITIQUES DES DROGUES

Dans la continuité des réflexions amorcées lors de séminaires éponymes organisés au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) depuis octobre 2019, la revue *Politiques des drogues* a été lancée en juillet 2021. Elle est en accès libre sur le site du Cnam : <https://esd.cnam.fr/actualite/revue-politiques-des-drogues/>.

Ce nouveau semestriel s'inscrit dans une approche résolument interdisciplinaire et de dépassement des clivages stériles. Il a pour ambition de proposer une réflexion scientifique et professionnelle rigoureuse, approfondie et originale, en faisant dialoguer des savoirs et des points de vue divers sur la question des drogues, aussi bien en termes de politiques publiques, que sur des enjeux éducatifs, sécuritaires, normatifs ou économiques.

La revue est ainsi ouverte à toute proposition d'article, pour des textes relativement courts (20.000 signes maximum, espaces compris), portant sur l'un des angles de cette vaste thématique.

N'hésitez donc pas à envoyer vos propositions d'articles (papiers finalisés), qui seront examinées par le comité scientifique de la revue, à : sonny.perseil@lecnam.net

Consignes aux contributeurs :

Le projet d'article envoyé par les candidats à une publication dans *Politiques des Drogues* doit impérativement respecter les consignes suivantes, faute de quoi il ne sera pas étudié par le comité scientifique (3 relecteurs à l'aveugle) :

- Le texte doit être relativement court, pas plus de 20 000 signes, espaces compris, ce calibrage valant pour l'ensemble du fichier incluant donc la bibliographie, les notes ou d'éventuelles annexes.
- Le texte doit être bien écrit. Les articles impliquant trop de corrections formelles seront systématiquement retournés à l'auteur avant examen par les relecteurs.
- Les sources seront citées au fil du texte (Granovetter 1973, p. 1367 ; Bourdieu 1979, p. 45) et feront l'objet d'une bibliographie en fin d'article adoptant le format suivant :

Ouvrage : Bourdieu P. (1979), *La distinction*, Paris, Minuit.

Article : Granovetter M. S. (1973), « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, no. 6, pp. 1360-1380.

Ouvrage collectif : Harvey E. B. (dir.) (1973), *Perspectives on*

modernization, Toronto, University of Toronto Press.

Chapitre d'ouvrage collectif : Tilly C. (1973), « The modernization of political conflict in France », in E. B. Harvey (dir.), *Perspectives on modernization*, Toronto, University of Toronto Press.

Article de presse : auteur(s) (si l'article est signé), « titre de l'article », *titre du journal*, date de parution.

- La proposition doit être envoyée à sonny.perseil@lecnam.net.

Sur le fond, les articles attendus doivent s'appuyer sur des recherches originales représentant un apport ou une synthèse de qualité. Les travaux fondés sur une approche véritablement interdisciplinaire seront préférés aux études trop spécialisées. Les membres du comité éditorial se montreront particulièrement sensibles aux propositions mêlant aspects empiriques et analyse conceptuelle, par rapport à des textes qui ne se focaliseraient que sur l'un de ces deux points. Les recherches portant sur l'actualité et la prospective des politiques des drogues seront également appréciées.

Comité éditorial : Sonny Perseil, directeur de la publication ; Imaine Sahed, directrice de la rédaction ; Bertrand Lebeau Leibovici, rédacteur-en-chef ; Antony Chaufton, rédacteur-en-chef adjoint ; Idrissa Ba, directeur des relations internationales ; Magali Féger ; Samuel Mbodji.

Marie-Astrid Le Theule, Guillaume Soto-Mayor et Alice Gagliano, membres fondateurs.

Comité scientifique : Idrissa Ba (Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar), Alain Bauer (Cnam / ESDR3C), Sandra Bertezene (Cnam / Lirsa), Yann Bisiou (Université Paul Valéry - Montpellier III), Jean-Pierre Couteron (Fédération Addiction), François-Xavier Dudouet (Université Paris Dauphine / IRISSO), Michel Gandilhon (Observatoire des criminalités internationales), Didier Jayle (ex-MILDT / ex-Cnam), Séverine Lacombe (Sorbonne Université), Laurent Laniel (Agence de l'Union européenne sur les drogues), Bertrand Lebeau Leibovici (médecin addictologue), Marie-Astrid Le Theule (Cnam / Lirsa), Giovanni Molano-Cruz (Universidad Nacional de Colombia), Paulo José dos Reis Pereira (Pontifícia Universidade Católica de São Paulo), Sonny Perseil (Cnam / ESDR3C), Alexandre Pollien (FORS – Suisse), Imaine Sahed (Labo SM-SHS - GHU Paris).